

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	CCI
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Corse 2014-2020
Version	2018.1
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	5
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	8
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	8
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	14
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a	14
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b	17
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a	20
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c	22
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3a	24
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3d	27
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a	30
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c	32
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4e	35
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 5b	37
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6c	39
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 9b	41
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 7 / 10iii.....	43
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	44
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 7 / 10iii	45
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7	47
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8	48
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 9	50
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 9	51
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	52
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	53
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	55
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme	55
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	56
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	59
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif	
Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	61
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS	62
6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	64

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS	69
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	70
FEMUI QUI Venture	70
<i>Fonds d'amorçage</i>	71
Fonds de garantie dédié aux PME.....	73
<i>Garantie</i>	74
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	77
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	79
10.1. Grands projets	79
10.2. Plans d'action communs	82
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	85
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	85
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	102
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	103
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	105
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	105
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	108
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	108
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	110
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement)	112
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	113
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	113
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	113
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	114
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	114
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	116
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	116
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013]	118
16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement)	119

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]124

Documents.....126

Résultats de la dernière validation127

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Malgré un démarrage tardif du programme opérationnel FEDER FSE 2014-2020, le niveau de programmation et de certification est très satisfaisant en 2018. Ainsi, le taux de programmation s'établit au 31/12/2018 à **60 % (soit un taux FEDER de 62% et taux FSE de 49%)**. De plus, 20,264 millions euros de part UE ont été payés aux porteurs de projets depuis le début de la programmation (soit 18,146 millions euros pour le FEDER et 2,118 millions euros pour le FSE). La Collectivité de Corse a respecté le profil de consommation de ses crédits puisqu'elle a dépassé largement à la fin de l'exercice 2018 le seuil de dégageant imposé (soit un dépassement de FEDER-FSE de **1 971 571 €**).

Au regard du volume important de crédits à certifier en 2018 et de la mise en place de la nouvelle CdC complexifiant la procédure de certification, un véritable plan d'accompagnement a été mis en place dès janvier 2018 pour certifier de la manière la plus optimale possible l'ensemble des fonds et éviter toute perte de crédits.

Un travail collaboratif piloté par la Direction Europe de la CdC a été engagé en lien avec l'ensemble des services instructeurs.

Ainsi, plusieurs actions très concrètes ont été mises en œuvre par la CdC pour respecter les principales échéances imposées par les règlements européens :

La validation le 16/11/2018 par le comité régional de suivi des fonds européens de modifications :

La ligne de partage entre le FEDER et le FEADER a été modifiée : le FEDER porte désormais l'ensemble des activités de recherche et d'innovation.

L'assouplissement des critères d'éligibilité de la mesure relative à la mobilité durable et la cohésion sociale.

Ces propositions de modifications visent, d'une part à apporter des précisions techniques indispensables aux critères d'éligibilité de la mesure relative à la mobilité urbaine multimodale durable (PI4e), et, d'autre part, de garantir aux investissements territoriaux intégrés l'éligibilité des périmètres conventionnés dans les stratégies urbaines pour les actions relatives à l'amélioration des conditions socio-économiques des populations vulnérables (PI9b).

L'organisation de 5 comités régionaux de programmation des aides et d'1 comité régional de suivi des fonds européens.

L'organisation de réunions de travail régulières avec les services instructeurs, permettant de suivre l'avancement des programmes et d'identifier les difficultés rencontrées par les services instructeurs et/ou les maîtres d'ouvrages pour la mise en œuvre des opérations.

La mise en place de nouveaux tableaux de suivi en complément des tableaux « état d'avancement » déjà existants.

La mise en œuvre d'un groupe de travail programmation-certification.

Le maintien et le suivi des délais de programmation, de notification et d'engagement juridique des dossiers sélectionnés, tant pour la programmation initiale que pour les modifications apportées aux opérations. L'objectif est d'accélérer le versement des aides et donc la remontée des certifications.

La réalisation d'un appel de fonds intermédiaire au mois d'octobre permettant d'anticiper la fin de l'exercice 2018 et d'éviter l'engorgement de certifications.

Ces outils d'animation et de pilotage ont permis à la CdC de mobiliser l'ensemble des axes du programme, au 31/12/2018 à savoir :

L'axe 1 Structurer le potentiel de recherche, développement et innovation de la Corse au service de la compétitivité du territoire est l'axe qui a programmé le plus de crédits FEDER. **13** dossiers ont été programmés sur cet axe dont notamment six dossiers portés par l'Université de Corse. (Taux FEDER programmé 87%)

L'axe 2 Développer la société de l'information et de la communication au service de la compétitivité et la cohésion du territoire, **58** dossiers ont été programmés sur cet axe suite au lancement de plusieurs appels à projets dans les domaines du réseau du très haut débit à destination d'une communauté d'utilisateurs, de la médiation numérique, manifestations numériques, écoles numériques et plateformes de services. (Taux FEDER programmé 36%)

L'axe 3 Augmenter la compétitivité des entreprises corses, **16** dossiers ont été programmés sur cet axe relevant principalement de la création de plateforme collaborative, la mise en place d'un pôle économique et numérique, des dispositifs d'accompagnement en faveur de la reprise d'activité, des actions de soutien en faveur du développement de la filière aéronautique, des actions collectives de promotion de la Corse à l'extérieur, la sélection d'outils financiers dédiés aux TPE et PME etc. (Taux FEDER programmé 78%)

L'axe 4 Accompagner la transition vers une société à faible teneur en carbone, **19** dossiers ont été programmés sur cet axe mobilisé par des appels à projets qui ont été lancés sur les cibles thématiques le solaire thermique, le bois énergie, le bâtiment et l'éclairage public. Concernant le volet mobilité de cet axe, **8** dossiers ont été programmés relevant de l'aménagement des arrêts ferroviaires et du développement du réseau de pistes cyclables. (Taux FEDER programmé 63%)

L'axe 5 Préserver et valoriser durablement les atouts environnementaux et culturels du territoire, **33** dossiers ont été programmés sur cette mesure relevant principalement de la prévention des risques

d'inondation et d'érosion du littoral ainsi que des dossiers concernant la valorisation du patrimoine naturel et culturel avec pour objectif l'accroissement de l'activité touristique en Corse. Pour cette priorité, la sélection des dossiers s'est opérée par le lancement d'appels à projets dans les domaines du tourisme rural de montagne, du nautisme, et du cyclotourisme. (Taux FEDER programmé 63%)

L'axe 6 Renforcer la cohésion sociale, 3 dossiers ont été programmés. Ils concernent une prestation de conseil et d'appui au montage de la candidature de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien en réponse à l'appel à projet des investissements territoriaux intégrés lancé par la CdC ; la rénovation du stade de Pietralba ; et la réfection de deux logements Quartier Saint Jean destinés aux personnes temporairement sans logement. (Taux FEDER programmé 13%)

L'axe 7 Investir dans la formation tout au long de la vie pour augmenter l'accès à l'emploi, 12 dossiers ont été programmés visant à améliorer le niveau de qualification des demandeurs d'emplois de bas niveaux pour une meilleure insertion sur le marché du travail. (Taux FSE programmé 51%)

L'axe 8 Assistance technique FEDER, 5 dossiers ont été programmés permettant à la CdC d'exercer ses missions d'autorité de gestion mais également d'assurer la mise en œuvre de sa stratégie de communication et d'évaluation des fonds européens et le fonctionnement d'une cellule d'aide au montage de projets européens (Taux FEDER programmé 26%)

L'axe 9 Assistance technique FSE, aucun dossier n'a été programmé à ce jour, mais l'assistance technique FSE sera notamment mobilisée pour financer le plan d'actions FSE ainsi que le financement des postes dédiés.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Structurer le potentiel de recherche développement et innovation (RDI) de la Corse au service de la compétitivité du territoire	<p>Concernant plus précisément l'OS1 de l'Axe 1, 7 dossiers ont été programmés à ce jour sur la Pi1a. Tous les projets programmés ont débuté et affichent un niveau d'exécution significatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux menés sur la plate forme Stella Mare en voie de transfert via le programme Hall II • Première sélection variétale dans le cadre d'Innov'agrumes et élargissement du comité de pilotage • Smart Village dont l'avancée des travaux a suscité l'intérêt du ministre de l'Ecologie qui a réalisé une visite officielle • Espaces de la Corse Médiévale (séminaire à l'université de Corse Oct 2018) • Moon Fish • Agriex • Ruches <p>Pour autant les difficultés liées à la mise en œuvre de cette sous mesure (architecture collaborative des opérations, nombre important des partenaires, signature des accords de consortium, démarrage tardif suite à la mise en place de la nouvelle gouvernance) expliquent que les bénéficiaires aient tous sollicité une prorogation de la date de fin des opérations.</p> <p>Concernant la Pi1b nous avons 4 projets réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement d'un tracker métabolique par la SAS LSEE • Projet QWANT Music par la SARL QWANT • Projet WIZARD par la SARL SIP • Projet de « Nacelle Aéro Composite pour la production et la gestion d'Energie Embarquée par la SARL ACI
2	Développer la société de l'information et de la communication au service de la cohésion et de	<p>L'axe 2 comprend 2 priorités (2a et 2c). Concernant la Pi2a deux appels à projet ont été lancés</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
	l'attractivité du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • réseau très haut débit régional à destination d'une communauté d'utilisateurs (2 dossiers) • Dossiers portés par la Collectivité de Corse au titre de l'aménagement numérique de la Corse (1dossier) Concernant la Pi2c <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers de médiation numérique volet 1 • Ecoles numériques • Manifestations numériques volet 2 • Plates formes de services • opendata, • Espace numérique de travail des lycées et collèges, • Portail d'information géographique
3	Augmenter la compétitivité des entreprises corses	L'axe 3 comprend la priorité 3a et 3d Concernant la Pi3a les dossiers sont : Reprise de l'entreprise de la SAS Corsica Gastronomica par la SAS CGH Corsica Gastronomica Holding. Aménagement de la plateforme de travail coopératif u San Gabriellu - Porti-Vechju Réhabilitation de l'ancienne caserne GROSSETTI - CAPA Mise en place d'une plateforme d'appui à la restructuration économique SFIDA Dotation d'un fonds de garantie spécifique dédié aux entrepreneurs issus de publics en difficulté sur le marché du travail ou ayant des situations économiques précaires et/ou des moyens très limités par l'outil financier France ACTIVE/CAPI Dotation d'un fonds de microcrédit (crédit solidaire dédié aux porteurs de projet de création ou de reprise d'une entreprise) par l'outil financier ADIE Dotation d'un fonds de prêts d'honneur dédié aux porteurs de projet de création ou de reprise d'une entreprise par l'outil financier CAPI Concernant la Pi3d les dossiers programmés sont : Action de soutien transitoire au développement externe de la filière aéronautique corse et à sa gestion-animation pour la période mi-2015 fin 2017 Action de soutien transitoire à la R&D, innovation de procédés et d'organisation de l'entreprise CCA pour la période mi-2015 fin 2018 Action de promotion SUISSE - ATC Action promotion NORVEGE - ATC Selection d'outils financiers pour la dotation d'un fonds de garantie spécifique adapté aux TPE et aux

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		PME au profit de l'ADEC Enquête statistique auprès des voyageurs au départ de la Corse en 2017 - ATC Mise en place d'un observatoire économique régional Corsica Statistica - ADEC Action d'amélioration des performances industrielles, mutation vers l'usine du futur 4.0 et à la gestion-animation de la filière aéronautique corse
4	Accompagner la transition vers une société à faible teneur en carbone	L'axe 4 comprend la priorité 4a, 4c, 4e Concernant la Pi4a, 2 dossiers ont été programmés 1 Projet a été programmé sur l'appel à projet Solaire thermique 1 Projet a été programmé sur l'appel à projet Bois énergie En raison de l'inactivité de la mesure, les crédits de cette priorité ont été déployés vers la Pi4c Concernant la Pi4c Appels à Projets Bâtiment 2017 et 2018 : - Concernant l'AAP 2017, 8 projets ont été examinés par le jury de sélection dont 2 projets de rénovation BBC de logements sociaux. - Pour l'AAP 2018, 4 projets ont été lauréats : <ul style="list-style-type: none"> • Deux dossiers portés par des collectivités et établissement public • Deux dossiers portés par le bailleur social Appel à Projets Eclairage public 2017 L'édition 2017 de l'appel à projets a été lancée en Septembre 2017. Deux jurys techniques ont été organisés en 2018, permettant de sélectionner une vingtaine de projets pour un total de plus de 6500 points lumineux et près d'3GWh de consommation électrique évitée. Concernant la Pi4e, 4 opérations ont été programmées : <ul style="list-style-type: none"> • Ville de Bastia - Réseau des pistes cyclables secteur sud Spassimare • Collectivité de Corse - Aménagement de 6 arrêts ferroviaires périurbains entre Bastia et Casamozza • Ex-Conseil Départemental 2A - Aménagement d'une voie verte, route des Sanguinaires, • Ville de Bastia - Réseau pistes cyclables Maitrise d'œuvre ALDILONDA
5	Préserver et valoriser durablement les atouts environnementaux et culturels du territoire	L'axe 5 comprend la priorité 5b et 6c Concernant la PI5b, 9 dossiers ont été programmés : <ul style="list-style-type: none"> • Travaux hydraulique tranche ferme – quartier des Cannes • Travaux hydraulique tranche ferme – quartier des Salines • Sensibilisation au risque inondation, scolaires, élus, grand public» • Travaux hydraulique tranche conditionnelle – quartier des Cannes », • Travaux hydraulique tranche conditionnelle – quartier des Salines

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<ul style="list-style-type: none"> • Risque érosion/submersion marine • Service hydrographique et océanographique de la marine (Shom) : «RISQUES COTIERS-LITTO3D» • Réseau d'Observation du Littoral de la Corse - Campagnes 2017/2018 • Cartographie au 1/5000 de la susceptibilité de présence d'amiante dans le milieu naturel sur 26 communes des secteurs de Ponte-Leccia et du centre Cap Corse <p>Concernant la PI6c, 3 ont été programmés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commune de Bonifacio : Requalification du centre ancien • Commune de Bastia : « Valorisation de la Citadelle – Projet Mantinum • Commune de Porto- Vecchio : « Requalification du Bastion de la haute ville et valorisation des patrimoines culturels et paysagers <p>La PIO6c a été programmé à hauteur de 120% au regard du montant initial</p>
6	Renforcer la cohésion sociale	<p>L'axe 6 est porté par 3 organismes intermédiaires qui sont la CAPA, la CAB, et les communes de Porto-Vecchio/Bonifacio</p> <p>A ce jour 4 opérations ont été programmées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prestation de conseil et d'appui au montage de la candidature de la CAPA en réponse à l'appel à projet ITI. • Réfection de 3 logements sociaux quartier St Jean destinés aux personnes temporairement sans logement • Rénovation du stade de Pietralba <p>Les retards dans la mise en œuvre des ITI s'expliquent par un faisceau d'éléments convergents et cumulatifs. L'approche intégrée ayant été instaurée dans la programmation 2014-2020 au moment même où les Conseils régionaux et la Collectivité de Corse allaient être désignés autorités de gestion, il a fallu d'une part organiser et structurer un système de gestion et de contrôle et, d'autre part, accompagner les organismes intermédiaires dans la définition de leurs missions. L'autorité de gestion avait souhaité sélectionner les organismes intermédiaires dans le cadre d'un appel à projet lancé en avril 2015 qui a nécessité pour les candidats l'établissement d'un plan d'actions détaillé basé sur un diagnostic territorial et d'une définition claire de leurs besoins avant le 2 juin 2015, date de dépôt des candidatures. S'en est suivi un travail de finalisation des candidatures entre septembre et décembre 2015 pendant lequel les candidats ont apporté des précisions notamment sur les critères de sélection et leur système de gouvernance. Par la suite, les conventions de désignation des organismes intermédiaires, fruit d'un long processus d'élaboration des stratégies urbaines intégrées par ces derniers, ont été signées en décembre 2016 et les premières opérations ITI n'ont été déposées qu'à</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
7	Investir dans la formation tout au long de la vie pour augmenter l'accès à l'emploi	<p>partir de mars 2017.</p> <p>L'axe 7 comprend la priorité 10iii sur laquelle 12 dossiers ont été programmés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide financière pour la mise en œuvre de l'Ecole de la 2ème chance (e2c) Bastia pour l'année 2015 • Prestation de formation 2015/2016 en faveur des demandeurs d'emploi « compétences clés » • Prestation de formation 2015/2016 en faveur des détenus • Prestation de formation 2015/2016 en faveur des demandeurs d'emploi : dispositif insertionnel et qualifiant • Prestation de formation professionnelle PRFPA 2013/2014 – 2ème année de reconduction 2015/2016 • Prestation de formation 2016/2017 en faveur des demandeurs d'emploi : dispositif insertionnel et qualifiant • Aide financière pour la mise en œuvre de l'Ecole de la 2ème chance (e2c) Bastia pour l'année 2016 • Aide financière pour la mise en œuvre de l'Ecole de la 2ème chance (e2c) Bastia pour l'année 2017 • Prestation de formation 2017/2018 en faveur des demandeurs d'emploi : dispositif insertionnel et qualifiant • Prestation de formation 2016/2017 en faveur des demandeurs d'emploi : dispositif insertionnel et qualifiant – 1ère année de reconduction (2017/2018) • Aide financière pour la mise en œuvre de l'Ecole de la 2ème chance (e2c) Bastia pour l'année 2018 • Expérimentation territoriale réduction chômage longue durée portée par le GIPACOR <p>Une problématique de transmission des données par les prestataires de formations conduit la CdC à mettre en place un plan d'actions visant à sécuriser, fiabiliser et automatiser la collecte des données relatives aux indicateurs.</p>
8	Assistance technique FEDER	<p>L'axe 8 AT a 2 objectifs spécifiques :</p> <p>OS1 : Assurer une mise en oeuvre efficiente du programme dans une logique de simplification des procédures</p> <p>2 dossiers ont été programmés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cellule d'aide au montage de projets européens : cette opération a pour objectif d'assurer la dynamique de programmation des projets européens développés en région Corse, par l'accompagnement et le conseil dans la définition des projets et l'aide au montage de dossiers cofinancés par le FEDER et le FSE. • Frais de fonctionnement de la Direction des affaires européennes et internationales de la Collectivité territoriale de Corse : Prise en charge des frais de fonctionnement de la DAEI de la CTC pour la mise en oeuvre du PO FEDER-FSE 2014-2020 : animation, mise en œuvre, gestion, suivi et contrôle du programme.

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>OS2 : Renforcer la visibilité du FEDER auprès des bénéficiaires potentiels et du grand public :</p> <p>3 dossiers ont été programmés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Campagne de communication et organisation de la journée de lancement plurifonds des PO 2014-2020 : • Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception du plan d'évaluation du PO FEDER-FSE 2014-2020 • Organisation de l'évènement « CITY TRAIL DI L'EUROPA » dans le cadre du « Joli mois de l'Europe »
9	Assistance technique FSE	L'assistance technique FSE n'a pas été mobilisée, elle le sera par la suite notamment dans le cadre des évaluations de l'axe 7

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Structurer le potentiel de recherche développement et innovation (RDI) de la Corse au service de la compétitivité du territoire
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	En transition	20,00			0,00			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	En transition	20,00			33,35			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	15,00			20,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	15,00			20,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	1 300 000,00			0,00			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	1 300 000,00			668 823,00			
F	19	Nombre de contrat partenaire public/recherche publique PO 2007-2013	contrat	En transition	18,00			0,00			
S	19	Nombre de contrat partenaire public/recherche publique PO 2007-2013	contrat	En transition	18,00			5,00			
F	21	Nombre de brevets et logiciels (PO 2007-2013)	brevets et logiciels	En transition	6,00			0,00			
S	21	Nombre de brevets et logiciels (PO 2007-2013)	brevets et logiciels	En transition	6,00			3,00			
F	23	Nombre de licences	licences	En transition	4,00			0,00			
S	23	Nombre de licences	licences	En transition	4,00			3,00			
F	24	Nombre de contrats de valorisation	contrat	En transition	4,00			0,00			
S	24	Nombre de contrats de valorisation	contrat	En transition	4,00			10,00			
F	8	Nombre de contrats entreprise /recherche public (PO 2007-2013)	contrat	En transition	12,00			0,00			
S	8	Nombre de contrats entreprise /recherche public (PO 2007-2013)	contrat	En transition	12,00			19,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
-----	----	------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	33,35			7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	12,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	20,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	668 823,00			70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	19	Nombre de contrat partenaire public/recherche publique PO 2007-2013	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	19	Nombre de contrat partenaire public/recherche publique PO 2007-2013	5,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	21	Nombre de brevets et logivciels (PO 2007-2013)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	21	Nombre de brevets et logivciels (PO 2007-2013)	2,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	23	Nombre de licences	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	23	Nombre de licences	1,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	24	Nombre de contrats de valorisation	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	24	Nombre de contrats de valorisation	8,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	8	Nombre de contrats entreprise /recherche public (PO 2007-2013)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	8	Nombre de contrats entreprise /recherche public (PO 2007-2013)	7,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00	0,00	0,00
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00
F	19	Nombre de contrat partenaire public/recherche publique PO 2007-2013	0,00	0,00	0,00
S	19	Nombre de contrat partenaire public/recherche publique PO 2007-2013	0,00	0,00	0,00
F	21	Nombre de brevets et logivciels (PO 2007-2013)	0,00	0,00	0,00
S	21	Nombre de brevets et logivciels (PO 2007-2013)	0,00	0,00	0,00
F	23	Nombre de licences	0,00	0,00	0,00
S	23	Nombre de licences	0,00	0,00	0,00
F	24	Nombre de contrats de valorisation	0,00	0,00	0,00
S	24	Nombre de contrats de valorisation	0,00	0,00	0,00
F	8	Nombre de contrats entreprise /recherche public (PO 2007-2013)	0,00	0,00	0,00
S	8	Nombre de contrats entreprise /recherche public (PO 2007-2013)	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - Structurer le potentiel de recherche développement et innovation (RDI) de la Corse au service de la compétitivité du territoire
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	1 - Augmenter les activités de recherche et la diffusion de leurs résultats dans les domaines de spécialisation régionaux

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
1	DIRD publique / PIB	%	En transition	0,20	2010	0,30	0,21		
2	Part de l'effectif recherche régionale/DAS	%	En transition	27,00	2012	50,00	27,00		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
1	DIRD publique / PIB	0,20		0,20		0,20		0,20	
2	Part de l'effectif recherche régionale/DAS	27,00		27,00		27,00		27,00	

Axe prioritaire	1 - Structurer le potentiel de recherche développement et innovation (RDI) de la Corse au service de la compétitivité du territoire
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	632,00			3,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	632,00			17,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	11,00			7,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	11,00			7,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	132,00			0,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	132,00			0,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	489,00			0,00	0,00	0,00	
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	489,00			10,00			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	60,00			1,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	60,00			4,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	50 000 000,00			71 734,00			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	50 000 000,00			13 792 064,00			
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	En transition	30,00			0,00			
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	En transition	30,00			7,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	6,00			1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	6,00			1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	4,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	2 392 064,00			260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	5,00			1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00	0,00	0,00
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - Structurer le potentiel de recherche développement et innovation (RDI) de la Corse au service de la compétitivité du territoire
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	1 - Accroître les activités d'innovation des entreprises corses dans les domaines de spécialisation intelligente

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
8	DIRD privée	Euros	En transition	22 500 000,00	2010	27 000 000,00			

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
8	DIRD privée			22 500 000,00		22 500 000,00		22 500 000,00	

Axe prioritaire	2 - Développer la société de l'information et de la communication au service de la cohésion et de l'attractivité du territoire
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	En transition	150 000,00			0,00			
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	En transition	150 000,00			0,00			
F	1	Nbre supplémentaire de fibre optique	Km	En transition	500,00			0,00			
S	1	Nbre supplémentaire de fibre optique	Km	En transition	500,00			3,00			
F	2	Prises THD déployées hors zones d'intervention des opérateurs privés	Prise	En transition	20 000,00			0,00			
S	2	Prises THD déployées hors zones d'intervention des opérateurs privés	Prise	En transition	20 000,00			14,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	1	Nbre supplémentaire de fibre optique	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	1	Nbre supplémentaire de fibre optique	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	2	Prises THD déployées hors zones d'intervention des opérateurs privés	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	2	Prises THD déployées hors zones d'intervention des opérateurs privés	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00	0,00	0,00
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00	0,00	0,00
F	1	Nbre supplémentaire de fibre optique	0,00	0,00	0,00
S	1	Nbre supplémentaire de fibre optique	0,00	0,00	0,00
F	2	Prises THD déployées hors zones d'intervention des opérateurs privés	0,00	0,00	0,00
S	2	Prises THD déployées hors zones d'intervention des opérateurs privés	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Développer la société de l'information et de la communication au service de la cohésion et de l'attractivité du territoire
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	1 - Augmenter le déploiement du très haut débit à l'abonné sur les territoires de projets prioritaires

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
9	Foyers couverts par le THD	% foyers	En transition	2,40	2013	65,00	12,90		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
9	Foyers couverts par le THD			2,40		2,40		2,40	

Axe prioritaire	2 - Développer la société de l'information et de la communication au service de la cohésion et de l'attractivité du territoire
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	26	Nombre de dossiers programmés	dossiers	En transition	100,00			56,00			
S	26	Nombre de dossiers programmés	dossiers	En transition	100,00			56,00			
F	3	Nombre d'utilisateur unique actif sur les plateformes de service e-éducation	Utilisateur	En transition	100 000,00			25 908,00			
S	3	Nombre d'utilisateur unique actif sur les plateformes de service e-éducation	Utilisateur	En transition	100 000,00			63 150,00			
F	4	Fréquentation annuelle en visiteur unique d'espaces d'animation numérique	Nbre Utilisateur	En transition	150 000,00			22 950,00			
S	4	Fréquentation annuelle en visiteur unique d'espaces d'animation numérique	Nbre Utilisateur	En transition	150 000,00			59 467,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	26	Nombre de dossiers programmés	0,00			0,00			0,00		
S	26	Nombre de dossiers programmés	0,00			0,00			0,00		
F	3	Nombre d'utilisateur unique actif sur les plateformes de service e-éducation	1 442,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	3	Nombre d'utilisateur unique actif sur les plateformes de service e-éducation	10 634,00			2 894,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	4	Fréquentation annuelle en visiteur unique d'espaces d'animation numérique	1 300,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	4	Fréquentation annuelle en visiteur unique d'espaces d'animation numérique	19 928,00			2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	26	Nombre de dossiers programmés	0,00		
S	26	Nombre de dossiers programmés	0,00		
F	3	Nombre d'utilisateur unique actif sur les plateformes de service e-éducation	0,00	0,00	0,00
S	3	Nombre d'utilisateur unique actif sur les plateformes de service e-éducation	0,00	0,00	0,00
F	4	Fréquentation annuelle en visiteur unique d'espaces d'animation numérique	0,00	0,00	0,00
S	4	Fréquentation annuelle en visiteur unique d'espaces d'animation numérique	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Développer la société de l'information et de la communication au service de la cohésion et de l'attractivité du territoire
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	1 - Augmenter l'usage des services numériques dans l'ensemble de la société insulaire pour garantir sa cohésion et conforter sa capacité d'initiative

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
10	Taux de pénétration des e-services éducatifs	%	En transition	25,00	2012	95,00	52,00		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
10	Taux de pénétration des e-services éducatifs			25,00		25,00		25,00	

Axe prioritaire	3 - Augmenter la compétitivité des entreprises corses
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	730,00			204,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	730,00			743,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	480,00			203,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	480,00			601,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	250,00			0,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	250,00			130,00			
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	440,00			1,00			
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	440,00			11,00			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	30 000 000,00			0,00			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	30 000 000,00			0,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	1 300,00			0,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	1 300,00			910,00			
F	5	Superficie nouvelle d'immobilier d'entreprises	Superficie	En transition	300,00			0,00			
S	5	Superficie nouvelle d'immobilier d'entreprises	Superficie	En transition	300,00			1 235,59			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1,00			1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	292,00			121,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	1,00			1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des	151,00			1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
		subventions									
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	130,00			120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	1,00			1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	11,00			1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	10,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	5	Superficie nouvelle d'immobilier d'entreprises	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	5	Superficie nouvelle d'immobilier d'entreprises	1 235,59			235,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
F	5	Superficie nouvelle d'immobilier d'entreprises	0,00	0,00	0,00
S	5	Superficie nouvelle d'immobilier d'entreprises	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Augmenter la compétitivité des entreprises corses
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	1 - Accroître le nombre de créations/transmissions d'entreprises sur l'île.

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
11	Nombre moyen de création d'entreprises sur 6 années glissantes	Entreprises	En transition	2 045,00	2012	2 200,00	19 549,00		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
11	Nombre moyen de création d'entreprises sur 6 années glissantes					2 045,00		2 045,00	

Axe prioritaire	3 - Augmenter la compétitivité des entreprises corses
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	557,00			876,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	557,00			833,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	207,00			0,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	207,00			164,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	350,00			876,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	350,00			671,00			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	16 500 000,00			0,00			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	16 500 000,00			0,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	92,00			0,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	92,00			4,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	8,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	830,00			215,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	157,00			1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	8,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	671,00			214,00	0,00	0,00	14,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	4,00			4,00	0,00	0,00	4,00	2,00	2,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Augmenter la compétitivité des entreprises corses
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	1 - Augmenter la taille des entreprises corses ainsi que leurs exportations

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
12	Nbre de création moyenne d'emploi salariés dans les établissements de moins de 10 salariés	Nbre	En transition	1 007,00	2010	1 100,00	1 166,09		
13	Nouveaux exportateurs/an	Nbre/an	En transition	10,00	2011	60,00			

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
12	Nbre de création moyenne d'emploi salariés dans les établissements de moins de 10 salariés					1 007,00		1 007,00	
13	Nouveaux exportateurs/an					10,00		10,00	

Axe prioritaire	4 - Accompagner la transition vers une société à faible teneur en carbone
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	14,30			3,85			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	14,30			4,35			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes CO2eq	En transition	24 000,00			596,20			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes CO2eq	En transition	24 000,00			658,20			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	3,51			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	4,33			3,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	98,80			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	642,08			359,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Accompagner la transition vers une société à faible teneur en carbone
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	1 - Accroître la part de énergies renouvelables dans la consommation régionale

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
14	Production d'énergie renouvelable toutes actions confondues (tout projet avec ou sans aide)	GWh	En transition	850,00	2013	1 079,00	596,00		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
14	Production d'énergie renouvelable toutes actions confondues (tout projet avec ou sans aide)			850,00		850,00		850,00	

Axe prioritaire	4 - Accompagner la transition vers une société à faible teneur en carbone
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	400,00			99,00			
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	400,00			430,00			
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	En transition	1 200 000,00			486 520,00			
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	En transition	1 200 000,00			1 351 241,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	500,00			112,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	500,00			658,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	84,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	84,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	2 787 535,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	749,50			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00	0,00	0,00
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Accompagner la transition vers une société à faible teneur en carbone
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	1 - Réduire la consommation énergétique dans les logements collectifs et bâtiments tertiaires publics

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
15	Consommation d'énergie finale pour les bâtiments réhabilités énergétiquement toutes actions confondues	GWh	En transition	2 672,00	2013	2 138,00			

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
15	Consommation d'énergie finale pour les bâtiments réhabilités énergétiquement toutes actions confondues			2 672,00		2 672,00		2 672,00	

Axe prioritaire	4 - Accompagner la transition vers une société à faible teneur en carbone
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes CO2eq	de	En transition	21 694,00		0,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes CO2eq	de	En transition	21 694,00		34,00			
F	6	Nombre de gares ou arrêts aménagés et/ou créés	Nbre		En transition	8,00		5,00			
S	6	Nombre de gares ou arrêts aménagés et/ou créés	Nbre		En transition	8,00		6,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	34,00			34,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	6	Nombre de gares ou arrêts aménagés et/ou créés	5,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	6	Nombre de gares ou arrêts aménagés et/ou créés	6,00			6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00
F	6	Nombre de gares ou arrêts aménagés et/ou créés	0,00	0,00	0,00
S	6	Nombre de gares ou arrêts aménagés et/ou créés	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Accompagner la transition vers une société à faible teneur en carbone
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	1 - Augmenter l'utilisation des transports collectifs et des modes individuels durables dans les zones urbaines d'Ajaccio et de Bastia ainsi que dans les zones couvertes par une stratégie territoriale intégrée

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
16	Taux d'utilisation des transports collectifs et doux	%	En transition	12,87	2013	14,50	17,00		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
16	Taux d'utilisation des transports collectifs et doux			12,87		12,87		12,87	

Axe prioritaire	5 - Préserver et valoriser durablement les atouts environnementaux et culturels du territoire
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 5b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	En transition	10 000,00			2 600,00			
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	En transition	10 000,00			6 320,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	6 320,00			2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00	0,00	0,00
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Préserver et valoriser durablement les atouts environnementaux et culturels du territoire
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	1 - Augmenter la part de la population bénéficiant d'activités de prévention et de gestion des risques naturels (inondation, érosion, amiante)

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
17	Part de la population couverte par la mise en oeuvre d'une stratégie locale de gestion du risque inondation	%	En transition	8,00	2013	16,00			
18	Part du linéaire côtier exposé au risque littoral, couvert par une stratégie de gestion intégrée du trait de côte	%	En transition	5,00	2013	25,00			
19	Communes exposées au risque lié à l'amiante environnementale bénéficiant d'analyse détaillées et de mesurss de prévention	Nbre	En transition	11,00	2013	100,00	46,00		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
17	Part de la population couverte par la mise en oeuvre d'une stratégie locale de gestion du risque inondation			8,00		8,00		8,00	
18	Part du linéaire côtier exposé au risque littoral, couvert par une stratégie de gestion intégrée du trait de côte			5,00		5,00		5,00	
19	Communes exposées au risque lié à l'amiante environnementale bénéficiant d'analyse détaillées et de mesurss de prévention			11,00		11,00		11,00	

Axe prioritaire	5 - Préserver et valoriser durablement les atouts environnementaux et culturels du territoire
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	En transition	8 000,00			10 500,00			
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	En transition	8 000,00			155 310,00			
F	25	Nombre de Sites valorisés et/ou requalifiés	Sites	En transition	9,00			3,00			
S	25	Nombre de Sites valorisés et/ou requalifiés	Sites	En transition	9,00			116,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	500,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	116 310,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	25	Nombre de Sites valorisés et/ou requalifiés	1,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	25	Nombre de Sites valorisés et/ou requalifiés	109,00			3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
F	25	Nombre de Sites valorisés et/ou requalifiés	0,00	0,00	0,00
S	25	Nombre de Sites valorisés et/ou requalifiés	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Préserver et valoriser durablement les atouts environnementaux et culturels du territoire
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	1 - Augmenter la fréquentation des sites touristiques régionaux par des actions de valorisation du patrimoine naturel et culturel Corse

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
21	Flux de visiteurs généré sur la période hors saison	%	En transition	58,00	2013	68,00			

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
21	Flux de visiteurs généré sur la période hors saison			58,00		58,00		58,00	

Axe prioritaire	6 - Renforcer la cohésion sociale
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 9b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	En transition	11 750,00			33 201,00			
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	En transition	11 750,00			33 201,00			
F	20	Nombre d'équipements et services créés et ou modernisés	Equipements et services	En transition	21,00			9,00			
S	20	Nombre d'équipements et services créés et ou modernisés	Equipements et services	En transition	21,00			9,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00						0,00	0,00	0,00
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00						0,00	0,00	0,00
F	20	Nombre d'équipements et services créés et ou modernisés	0,00						0,00	0,00	0,00
S	20	Nombre d'équipements et services créés et ou modernisés	0,00						0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00	0,00	0,00
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00	0,00	0,00
F	20	Nombre d'équipements et services créés et ou modernisés	0,00	0,00	0,00
S	20	Nombre d'équipements et services créés et ou modernisés	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	6 - Renforcer la cohésion sociale
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	1 - Améliorer les conditions socio-économiques et le cadre de vie des populations vulnérables

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
20	Taux de satisfaction des populations vis à vis de leur cadre de vie	%	En transition	28,00	2013	55,00			

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
20	Taux de satisfaction des populations vis à vis de leur cadre de vie					28,00		28,00	

Axe prioritaire	7 - Investir dans la formation tout au long de la vie pour augmenter l'accès à l'emploi
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 7 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition		Nombre	5 261,00	2 105,00	3 156,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	4 209,00	1 683,00	2 525,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	7 - Investir dans la formation tout au long de la vie pour augmenter l'accès à l'emploi
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative			Cumulé			Total annuel	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative			Cumulé			Total annuel	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	7 - Investir dans la formation tout au long de la vie pour augmenter l'accès à l'emploi
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 7 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	5 261,00	2 100,00	3 161,00	1 033,00	530,00	503,00	0,20	0,25	0,16	63,00	23,00	40,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition				47,00	18,00	29,00				2,00	0,00	2,00
CO03	personnes inactives	En transition				741,00	318,00	423,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				213,00	67,00	146,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition				14,00	7,00	7,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition				896,00	425,00	471,00				52,00	21,00	31,00
CO07	plus de 54 ans	En transition				47,00	24,00	23,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				41,00	20,00	21,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition				886,00	493,00	393,00				52,00	17,00	35,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition				641,00	262,00	379,00				11,00	6,00	5,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition				211,00	87,00	124,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition				392,00	159,00	233,00				14,00	7,00	7,00
CO16	participants handicapés	En transition				90,00	57,00	33,00				5,00	2,00	3,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition				745,00	365,00	380,00				12,00	4,00	8,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition				34,00	19,00	15,00				1,00	1,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition				852,00	430,00	422,00				10,00	4,00	6,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition				0,00						0,00		
	Total général des participants					1 793,00						68,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	312,00	179,00	133,00	341,00	191,00	150,00	317,00	137,00	180,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	12,00	7,00	5,00	18,00	8,00	10,00	15,00	3,00	12,00
CO03	personnes inactives	En transition	232,00	78,00	154,00	221,00	121,00	100,00	288,00	119,00	169,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	101,00	30,00	71,00	61,00	27,00	34,00	51,00	10,00	41,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	3,00	2,00	1,00	5,00	1,00	4,00	6,00	4,00	2,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	244,00	118,00	126,00	262,00	147,00	115,00	338,00	139,00	199,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	19,00	10,00	9,00	16,00	8,00	8,00	12,00	6,00	6,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	13,00	6,00	7,00	16,00	8,00	8,00	12,00	6,00	6,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	254,00	146,00	108,00	314,00	200,00	114,00	266,00	130,00	136,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	169,00	70,00	99,00	194,00	90,00	104,00	267,00	96,00	171,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	82,00	33,00	49,00	55,00	22,00	33,00	74,00	32,00	42,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	108,00	52,00	56,00	118,00	53,00	65,00	152,00	47,00	105,00
CO16	participants handicapés	En transition	28,00	24,00	4,00	26,00	16,00	10,00	31,00	15,00	16,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	235,00	119,00	116,00	249,00	133,00	116,00	249,00	109,00	140,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	12,00	6,00	6,00	15,00	9,00	6,00	6,00	3,00	3,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	274,00	133,00	141,00	272,00	154,00	118,00	296,00	139,00	157,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		547,00			567,00			611,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00

CO02	chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00		
	Total général des participants		0,00		

Axe prioritaire	7 - Investir dans la formation tout au long de la vie pour augmenter l'accès à l'emploi
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
7	Participants demandeurs d'emploi Séniors	En transition	Nbre	180,00	80,00	100,00	149,00	76,00	73,00	0,83	0,95	0,73	35,00	18,00	17,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes									
7	Participants demandeurs d'emploi Séniors	En transition	26,00	17,00	9,00	53,00	30,00	23,00	35,00	11,00	24,00	0,00	0,00	0,00

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8

Axe prioritaire		8 - Assistance technique FEDER									
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	10	Nombre ETP affectés à l'animation, l'accompagnement et l'instruction	Nbre		20,00	5,00	15,00	14,10			
S	10	Nombre ETP affectés à l'animation, l'accompagnement et l'instruction	Nbre		20,00	5,00	15,00	17,10			
F	11	Nombre d'activités d'animation-information réalisées ou soutenues	Nbre		180,00			1,00			
S	11	Nombre d'activités d'animation-information réalisées ou soutenues	Nbre		180,00			1,00			
F	12	Nombre de manifestations souvenues ou organisées	Nbre		13,00			2,00			
S	12	Nombre de manifestations souvenues ou organisées	Nbre		13,00			2,00			
F	13	Mise en réseau: Nombre de séminaires événements organisés ou soutenus	nbre		5,00			1,00			
S	13	Mise en réseau: Nombre de séminaires événements organisés ou soutenus	nbre		5,00			1,00			
F	14	Nombre de réunion de pilotage et de suivi	1		87,00			13,00			
S	14	Nombre de réunion de pilotage et de suivi	1		87,00			13,00			
F	15	Nombre d'évaluations, études, enquêtes	nbre		13,00			0,00			
S	15	Nombre d'évaluations, études, enquêtes	nbre		13,00			0,00			
F	9	Nombre ETP mutualisés au pilotage suivi et contrôle	Nbre		10,00	2,00	8,00	0,00			
S	9	Nombre ETP mutualisés au pilotage suivi et contrôle	Nbre		10,00	2,00	8,00	0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	10	Nombre ETP affectés à l'animation, l'accompagnement et l'instruction	14,10			10,40	0,80	9,60	0,00	0,00	0,00
S	10	Nombre ETP affectés à l'animation, l'accompagnement et l'instruction	17,10			13,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	11	Nombre d'activités d'animation-information réalisées ou soutenues	1,00			1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	11	Nombre d'activités d'animation-information réalisées ou soutenues	1,00			1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	12	Nombre de manifestations souvenues ou organisées	2,00			1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	12	Nombre de manifestations souvenues ou organisées	2,00			1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	13	Mise en réseau: Nombre de séminaires événements organisés ou soutenus	1,00			1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	13	Mise en réseau: Nombre de séminaires événements organisés ou soutenus	1,00			1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	14	Nombre de réunion de pilotage et de suivi	13,00			13,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	14	Nombre de réunion de pilotage et de suivi	13,00			13,00	0,00	0,00	8,00	0,00	0,00
F	15	Nombre d'évaluations, études, enquêtes	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	15	Nombre d'évaluations, études, enquêtes	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	9	Nombre ETP mutualisés au pilotage suivi et contrôle	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	9	Nombre ETP mutualisés au pilotage suivi et contrôle	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	10	Nombre ETP affectés à l'animation, l'accompagnement et l'instruction	0,00	0,00	0,00
S	10	Nombre ETP affectés à l'animation, l'accompagnement et l'instruction	0,00	0,00	0,00
F	11	Nombre d'activités d'animation-information réalisées ou soutenues	0,00	0,00	0,00
S	11	Nombre d'activités d'animation-information réalisées ou soutenues	0,00	0,00	0,00
F	12	Nombre de manifestations souyenues ou organisées	0,00	0,00	0,00
S	12	Nombre de manifestations souyenues ou organisées	0,00	0,00	0,00
F	13	Mise en réseau: Nombre de séminaires événements organisés ou soutenus	0,00	0,00	0,00
S	13	Mise en réseau: Nombre de séminaires événements organisés ou soutenus	0,00	0,00	0,00
F	14	Nombre de réunion de pilotage et de suivi	0,00	0,00	0,00
S	14	Nombre de réunion de pilotage et de suivi	0,00	0,00	0,00
F	15	Nombre d'évaluations, études, enquêtes	0,00	0,00	0,00
S	15	Nombre d'évaluations, études, enquêtes	0,00	0,00	0,00
F	9	Nombre ETP mutualisés au pilotage suivi et contrôle	0,00	0,00	0,00
S	9	Nombre ETP mutualisés au pilotage suivi et contrôle	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	9 - Assistance technique FSE
-----------------	------------------------------

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 9

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 9

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
16	Nombre de comité de programmation et de suivi		nbre	30,00			22,00	0,00	0,00	0,73			11,00		
17	Nbre ETP financé par an par l'AT FSE		nbre	7,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00		
18	Nbre de contrôles externes réalisés		Nbre	20,00			12,00	0,00	0,00	0,60			8,00		0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes									
16	Nombre de comité de programmation et de suivi		0,00			11,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17	Nbre ETP financé par an par l'AT FSE		0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Nbre de contrôles externes réalisés		4,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 080
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	203
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	876
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	1

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2018 Cumul - hommes	2018 Cumul - femmes	2018 Total annuel	2018 Total annuel - hommes	2018 Total annuel - femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	3,00					
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	En transition	21,00					
1	F	1	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe 1	Euros	FEDER	En transition	5 663 142,46					
2	F	2	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	Euros	FEDER	En transition	2 814 052,00					
2	O	26	Nombre de dossiers programmés	dossiers	FEDER	En transition	56,00					
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	1 080,00					
3	F	3	Montant TTC des dépenses certifiées dans l'axe	Euros	FEDER	En transition	14 158 527,00					
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	3,85					
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	99,00					
4	F	4	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	Euros	FEDER	En transition	8 901 398,00					
4	O	6	Nombre de gares ou arrêts aménagés et/ou créés	Nbre	FEDER	En transition	5,00					
5	O	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Persons	FEDER	En transition	2 600,00					
5	F	5	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	Euros	FEDER	En transition	9 682 871,00					
6	F	6	Montant dépenses TTC certifiées dans l'axe	Euros	FEDER	En transition	677 394,00					
6	O	20	Nombre d'équipements et services créés et ou modernisés	Equipements et services	FEDER	En transition	9,00					
7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	1 033,00	530,00	503,00	63,00	23,00	40,00
7	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	Euros	FSE	En transition	4 236 614,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	Observations
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	En transition	12,00	0,00	0,00	
1	F	1	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe 1	Euros	FEDER	En transition	341 157,59	0,00	0,00	
2	F	2	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	Euros	FEDER	En transition	384 809,59	0,00	0,00	
2	O	26	Nombre de dossiers programmés	dossiers	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	9,00	0,00	0,00	
3	F	3	Montant TTC des dépenses certifiées dans l'axe	Euros	FEDER	En transition	5 120 140,32	0,00	0,00	
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	3,50	0,00	0,00	
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	
4	F	4	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	Euros	FEDER	En transition	4 318 211,62	0,00	0,00	
4	O	6	Nombre de gares ou arrêts aménagés et/ou créés	Nbre	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	
5	O	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Persons	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	
5	F	5	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	Euros	FEDER	En transition	383 315,30	0,00	0,00	
6	F	6	Montant dépenses TTC certifiées dans l'axe	Euros	FEDER	En transition	9 600,00	0,00	0,00	
6	O	20	Nombre d'équipements et services créés et ou modernisés	Equipements et services	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	
7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	970,00	658,00	317,00	
7	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	Euros	FSE	En transition	1 667 454,34	0,00	0,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2014 Cumul total
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	0,00
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	En transition	0,00
1	F	1	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe 1	Euros	FEDER	En transition	0,00
2	F	2	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	Euros	FEDER	En transition	0,00
2	O	26	Nombre de dossiers programmés	dossiers	FEDER	En transition	0,00
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	0,00
3	F	3	Montant TTC des dépenses certifiées dans l'axe	Euros	FEDER	En transition	0,00
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	0,00
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	0,00
4	F	4	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	Euros	FEDER	En transition	0,00
4	O	6	Nombre de gares ou arrêts aménagés et/ou créés	Nbre	FEDER	En transition	0,00
5	O	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Persons	FEDER	En transition	0,00
5	F	5	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	Euros	FEDER	En transition	0,00
6	F	6	Montant dépenses TTC certifiées dans l'axe	Euros	FEDER	En transition	0,00
6	O	20	Nombre d'équipements et services créés et ou modernisés	Equipements et services	FEDER	En transition	0,00
7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
7	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	Euros	FSE	En transition						0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	190			632,00		
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	En transition	20			75,00		
1	F	1	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe 1	Euros	FEDER	En transition	5 800 000			33 340 000,00		
2	F	2	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	Euros	FEDER	En transition	2 204 636			28 333 334,00		
2	O	26	Nombre de dossiers programmés	dossiers	FEDER	En transition	60			100,00		
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	386			1 287,00		
3	F	3	Montant TTC des dépenses certifiées dans l'axe	Euros	FEDER	En transition	8 500 000,00			42 500 000,00		
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	4			14,30		
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	120			400,00		
4	F	4	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	Euros	FEDER	En transition	9 797 101,00			43 333 333,00		
4	O	6	Nombre de gares ou arrêts aménagés et/ou créés	Nbre	FEDER	En transition	2			8,00		
5	O	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Persons	FEDER	En transition	2800			10 000,00		
5	F	5	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	Euros	FEDER	En transition	9 119 437,00			30 000 000,00		
6	F	6	Montant dépenses TTC certifiées dans l'axe	Euros	FEDER	En transition	333 333,00			10 000 000,00		
6	O	20	Nombre d'équipements et services créés et ou modernisés	Equipements et services	FEDER	En transition	10			21,00		
7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	1580	628	952	5 261,00	2 100,00	3 161,00
7	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	Euros	FSE	En transition	3 735 326,00			22 272 130,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées	Dépenses totales éligibles engagées et payées par les bénéficiaires le 31 décembre 2018 au plus tard et certifiées à la Commission
1	FEDER	En transition	Total	33 340 000,00	59,99%	28 360 194,08	85,06%	22 309 296,42	2 153 018,62	6,46%	13	5 663 142,46
2	FEDER	En transition	Total	28 333 334,00	56,47%	11 557 162,13	40,79%	11 366 752,81	2 776 180,70	9,80%	58	2 814 052,00
3	FEDER	En transition	Total	42 500 000,00	40,00%	47 587 129,92	111,97%	16 922 212,02	14 103 146,76	33,18%	16	14 158 527,00
4	FEDER	En transition	Total	43 333 333,00	53,08%	27 235 528,77	62,85%	27 162 007,02	6 543 041,26	15,10%	19	8 901 398,00
5	FEDER	En transition	Total	30 000 000,00	60,00%	30 418 766,66	101,40%	30 398 823,05	9 258 909,22	30,86%	33	9 682 871,00
6	FEDER	En transition	Total	10 000 000,00	60,00%	956 880,00	9,57%	956 880,00	9 600,00	0,10%	3	677 394,00
7	FSE	En transition	Total	22 272 130,00	50,00%	12 062 563,73	54,16%	11 937 469,33	4 236 614,32	19,02%	12	4 236 614,00
8	FEDER	En transition	Total	6 757 319,00	60,00%	1 758 705,05	26,03%	1 758 705,05	1 018 607,47	15,07%	5	
9	FSE	En transition	Total	900 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0	
Total	FEDER	En transition		194 263 986,00	53,56%	147 874 366,61	76,12%	110 874 676,37	35 862 504,03	18,46%	147	41 897 384,46
Total	FSE	En transition		23 172 130,00	50,00%	12 062 563,73	52,06%	11 937 469,33	4 236 614,32	18,28%	12	4 236 614,00
Total général				217 436 116,00	53,18%	159 936 930,34	73,56%	122 812 145,70	40 099 118,35	18,44%	159	46 133 998,46

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	01		13	FR	3 356 793,00	2 014 076,16	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	01		22	FR	383 578,00	230 146,80	179 337,07	1
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	01		24	FR	653 146,00	411 070,84	363 302,51	1
1	FEDER	En transition	001	05	01	07	01		16	FR	5 000 000,00	3 000 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	058	01	02	07	01		19	FR	636 216,00	636 216,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	058	01	03	07	01		02	FR	1 514 811,00	1 514 811,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		02	FR	3 783 358,00	3 783 358,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	060	01	03	07	01		01	FR	457 384,00	457 384,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	060	01	03	07	01		24	FR	3 772 134,57	3 772 134,57	1 192 711,81	1
1	FEDER	En transition	062	01	01	07	01		24	FR	2 169 487,01	1 301 692,05	0,00	1
1	FEDER	En transition	062	01	03	07	01		01	FR	1 501 853,00	1 501 853,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	062	01	03	07	01		13	FR	1 626 415,00	1 626 415,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	064	01	01	07	01		13	FR	3 505 018,50	2 060 139,00	417 667,23	1
2	FEDER	En transition	044	01	01	07	02		18	FR	550 000,00	550 000,00	270 048,00	1
2	FEDER	En transition	046	01	02	07	02		19	FR	282 480,00	282 480,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	047	01	01	07	02		20	FR	1 153 707,00	1 153 707,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	080	01	01	02	02		13	FR	495 040,00	495 040,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	080	01	01	07	02		13	FR	4 130 589,65	4 064 579,89	1 060 463,53	11
2	FEDER	En transition	080	01	01	07	02		19	FR	2 208 460,00	2 208 460,00	609 246,00	2
2	FEDER	En transition	080	01	02	07	02		13	FR	287 968,00	223 535,00	116 239,64	7
2	FEDER	En transition	080	01	02	07	02		19	FR	1 501 640,10	1 501 640,10	455 171,00	5
2	FEDER	En transition	080	01	03	02	02		13	FR	12 000,00	12 000,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	080	01	03	07	02		13	FR	327 812,13	267 845,57	97 725,19	7
2	FEDER	En transition	080	01	03	07	02		19	FR	607 465,25	607 465,25	167 287,34	21
3	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		07	FR	2 674 911,00	1 392 412,10	1 206 078,13	4
3	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		24	FR	2 068 860,00	1 034 430,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	001	04	01	07	03		16	FR	11 250 000,00	4 500 000,00	2 812 500,00	2
3	FEDER	En transition	001	04	01	07	03		18	FR	15 000 000,00	3 000 000,00	3 750 000,00	1
3	FEDER	En transition	001	05	01	07	03		16	FR	9 000 000,00	1 500 000,00	2 250 000,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
3	FEDER	En transition	066	01	01	07	03		17	FR	2 051 625,00	2 051 625,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	066	01	02	07	03		17	FR	680 882,72	680 882,72	424 010,22	1
3	FEDER	En transition	067	01	01	07	03		03	FR	2 774 034,00	676 045,00	2 774 034,00	1
3	FEDER	En transition	067	01	01	07	03		18	FR	2 086 817,20	2 086 817,20	886 524,41	4
4	FEDER	En transition	010	01	01	07	04		01	FR	25 720,00	18 004,00	25 720,00	1
4	FEDER	En transition	010	01	03	07	04		15	FR	41 039,51	28 727,66	41 039,51	1
4	FEDER	En transition	011	01	02	07	04		01	FR	3 947 354,81	3 947 354,81	2 769 944,68	1
4	FEDER	En transition	011	01	03	07	04		19	FR	408 640,00	408 640,00	0,00	1
4	FEDER	En transition	012	01	03	07	04		15	FR	178 313,00	124 819,10	178 313,00	1
4	FEDER	En transition	013	01	01	07	04		01	FR	969 181,00	969 181,00	0,00	1
4	FEDER	En transition	013	01	03	07	04		18	FR	1 549 303,50	1 549 303,50	186 345,35	2
4	FEDER	En transition	014	01	01	07	04		18	FR	1 683 772,62	1 683 772,62	0,00	1
4	FEDER	En transition	014	01	02	07	04		18	FR	473 557,64	473 557,64	357 995,24	1
4	FEDER	En transition	014	01	03	07	04		18	FR	836 821,78	836 821,78	569 997,79	1
4	FEDER	En transition	036	01	02	02	04		24	FR	1 242 857,14	1 242 857,14	0,00	1
4	FEDER	En transition	036	01	02	07	04		24	FR	2 730 000,00	2 730 000,00	1 401 612,10	1
4	FEDER	En transition	090	01	01	07	04		24	FR	3 164 389,77	3 164 389,77	0,00	3
4	FEDER	En transition	090	01	02	07	04		24	FR	9 984 578,00	9 984 578,00	1 012 073,59	3
5	FEDER	En transition	087	01	01	07	05		22	FR	12 661 932,00	12 661 932,00	5 903 434,13	6
5	FEDER	En transition	087	01	02	07	05		22	FR	240 000,00	240 000,00	0,00	1
5	FEDER	En transition	087	01	03	07	05		22	FR	335 000,00	335 000,00	0,00	1
5	FEDER	En transition	094	01	01	07	06		15	FR	815 044,96	795 101,35	251 052,87	4
5	FEDER	En transition	094	01	01	07	06		24	FR	60 000,00	60 000,00	58 725,00	1
5	FEDER	En transition	094	01	02	07	06		15	FR	4 950 790,76	4 950 790,76	545 780,65	2
5	FEDER	En transition	094	01	02	07	06		24	FR	303 090,00	303 090,00	0,00	1
5	FEDER	En transition	094	01	03	07	06		15	FR	10 410 674,96	10 410 674,96	2 473 659,17	15
5	FEDER	En transition	094	01	03	07	06		18	FR	75 800,00	75 800,00	0,00	1
5	FEDER	En transition	094	01	03	07	06		24	FR	566 433,98	566 433,98	26 257,40	1
6	FEDER	En transition	097	01	01	02	09		21	FR	947 280,00	947 280,00	0,00	2
6	FEDER	En transition	097	01	01	02	09		24	FR	9 600,00	9 600,00	9 600,00	1
7	FSE	En transition	117	01	07	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	18	FR	9 590 269,33	9 590 269,33	2 574 276,87	7
7	FSE	En transition	117	01	07	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	19	FR	93 022,40	93 022,40	0,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
7	FSE	En transition	117	01	07	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	24	FR	2 379 272,00	2 254 177,60	1 662 337,45	4
8	FEDER	En transition	121	01	07	07			18	FR	1 626 676,05	1 626 676,05	918 664,27	2
8	FEDER	En transition	122	01	07	07			18	FR	47 400,00	47 400,00	47 400,00	1
8	FEDER	En transition	123	01	07	07			18	FR	84 629,00	84 629,00	52 543,20	2
9	FSE	En transition	121	01	07	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	18	FR	0,00	0,00	0,00	0

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour	6	0,00		0,00	

un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	7	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	8	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	9	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Un accord cadre "assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration des RAMO et des évaluations d'impact du programme" est en cours de rédaction. Celui-ci sera notifié au premier semestre 2019.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

L'année 2018 est une année charnière pour la CdC en ce qui concerne la consommation des crédits européens.

Deux échéances importantes s'imposent à la CdC en sa qualité d'autorité de gestion des programmes européens :

- **La procédure de dégagement d'office** qui consiste pour chaque autorité de gestion à présenter à la Commission européenne un état d'avancement des certifications des dépenses liées au programme. La prochaine échéance du dégagement d'office s'applique à compter du **31/12/2018**.

- **Le cadre de performance** pour lequel chaque autorité de gestion s'engage sur des réalisations, dont l'atteinte des cibles conditionne l'attribution d'une réserve de performance ou le risque de suspension des remboursements.

Pour satisfaire ces exigences, la CdC a renforcé en 2018 le pilotage et l'animation des programmes européens. Car gérer des fonds européens est une responsabilité qui impose désormais une obligation de résultat.

Au regard du volume important de crédits à certifier pour 2018 et de la mise en place de la nouvelle Collectivité de Corse complexifiant la procédure de certification, un véritable plan d'accompagnement a été mis en place dès janvier 2018 pour certifier de la manière la plus optimale possible l'ensemble des fonds et éviter toute perte de crédits. Un travail collaboratif piloté par la Direction des affaires européennes, méditerranéennes, des relations internationales et des programmes contractualisés (DAEMRIPC) a été engagé en lien avec l'ensemble des services instructeurs. Ainsi, plusieurs actions très concrètes ont été mises en œuvre par la CdC pour respecter les principales échéances imposées par les règlements européens :

- **L'organisation de réunions de travail régulières, DGA-DAEMRIPC-Services instructeurs**, permettant de suivre l'avancement de chaque priorité d'investissement et d'identifier les difficultés rencontrées par les services instructeurs et/ou les maîtres d'ouvrages pour la mise en œuvre des opérations.
- **La mise en place de nouveaux tableaux de suivi en complément des tableaux « état d'avancement » déjà existants :**
 - Tableaux d'objectifs de certification reposant sur la dotation du programme et la programmation

en cours.

- Tableaux d'objectifs de certification par axe et par priorité d'investissement se basant sur le cadre de performance (cadre de performance s'appuyant également sur le Dégagement d'office).
- **La mise en œuvre d'un groupe de travail programmation-certification :**
 - Etablissement de prévisions de dépenses, par dossier, affichées par les maîtres d'ouvrage et validées par les services instructeurs.
 - Suivi et actualisation de ces prévisions de façon mensuelle voir bi-mensuelle puis quotidienne au mois décembre au moyen de réunions physiques ou téléphoniques avec les services instructeurs.
 - Identification et suivi spécifique des dossiers en capacité de produire des certifications rapidement ou d'un montant de certification élevé.
 - Rédaction de courriers de relance à l'attention des maîtres d'ouvrages ne transmettant pas les factures prévues initialement.
 - Recours à un cabinet d'assistance juridique spécialisé afin d'apporter rapidement une expertise permettant d'accélérer l'instruction ou le contrôle de service fait de dossiers complexes.
 - Accompagnement individuel à la saisie de contrôles de service fait (CSF) dans le logiciel Synergie pour les agents ayant exprimés ce besoin.
- **Le maintien et le suivi des délais de programmation, de notification et d'engagement juridique** des dossiers sélectionnés, tant pour la programmation initiale que pour les modifications apportées aux opérations. L'objectif est d'accélérer le versement des aides et donc la remontée des certifications.
- **La mise en place de plusieurs réunions de travail spécifiques – DAEMRIPC-ADEC-Direction de la formation professionnelle- pour la gestion du FSE :**
 - Point sur l'intégralité des pièces à transmettre par la direction de la formation en vue du contrôle de service fait par l'ADEC afin de lever les points de blocages rencontrés et validation d'une fiche récapitulant ces pièces.
 - Mise en œuvre de solutions dans le cadre du traitement des indicateurs FSE par le logiciel Passeport Emploi afin de valoriser correctement le nombre de participants
- **L'organisation de réunions d'information et de coordination avec l'autorité de certification** en charge de la certification des dépenses et des appels de fonds auprès de la Commission, ainsi qu'un travail collaboratif quotidien sur les dernières semaines avant l'appel de fonds pour, notamment, le traitement des CSF en anomalie.
- **La réalisation d'un appel de fonds intermédiaire au mois d'octobre** permettant d'anticiper la fin de l'exercice 2018 et d'éviter l'engorgement de certifications.

Ces différentes mesures ont permis d'atteindre l'objectif 2018 du DO qui s'élevait à 18 292 388€ de fonds européens, somme cumulée avec 2017, (FEDER et FSE) et à certifier avec un dépassement de

1 971 571€.

Concernant plus spécifiquement l'atteinte du cadre de performance des programmes européens, la CdC a rencontré en début d'année un retard vis à vis de l'atteinte des valeurs intermédiaires établie pour 2018;

La CdC en complément des mesures mises en place a renforcé son dispositif d'évaluation par la constitution de groupes de travail pluri fonds dont la principale mission est de s'assurer de la fiabilité des indicateurs et de la conduite des évaluations. Ce groupe de travail a permis de faire un suivi régulier des indicateurs et d'accompagner les services dans la collecte et la fiabilisation des données utiles à la réalisation des évaluations. Ce groupe de travail a proposé des modifications au niveau des valeurs des indicateurs du cadre de performance afin d'atteindre les objectifs cibles de 2018. Ces modifications ont été validées par le Comité de suivi du mois de novembre.

S'agissant des difficultés identifiées en 2017 dans la mise en oeuvre des Investissements Territoriaux Intégrés, la CdC a poursuivi son dispositif d'accompagnement en mettant en place de nouvelles mesures correctives pour accélérer la programmation des dossiers, à savoir :

- Le recrutement et la formation d'un nouvel agent instructeur
- La mise en place de formations spécifiques des agents instructeurs et des équipes des autorités urbaines en charge des ITI.
 - La révision en mai 2018 de la procédure d'instruction des dossiers ITI dans le but de sécuriser et fluidifier le traitement administratif des opérations.
- La modification des valeurs cibles concernant les indicateurs du cadre de performance concernant la priorité d'investissement 9b.
- L'adaptation des critères d'éligibilité de la mesure 9b pour débloquer la programmation de plusieurs dossiers. (Modification du programme validé en novembre 2018)
- Le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de traiter l'instruction des dossiers les plus urgents.



b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - Structurer le potentiel de recherche développement et innovation (RDI) de la Corse au service de la compétitivité du territoire
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	3 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	FEMUI QUI Venture
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	20200 Bastia
7. modalités de mise en œuvre	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Accomplissement direct des tâches d'exécution, dans le cas d'un instrument financier consistant uniquement en prêts ou garanties [conformément à l'article 38, paragraphe 4, point d), du RPDC]
8. Type d'instrument financier	Gestion directe
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties,	

participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme accomplissant directement des tâches d'exécution
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	FEMU QUI Venture
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	20200 Bastia
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Fonds d'amorçage
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	

25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes	

[article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	732,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	3 - Augmenter la compétitivité des entreprises corses
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	3 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds de garantie dédié aux PME

6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Avenue de Paris - 20000 Ajaccio
7. modalités de mise en œuvre	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Accomplissement direct des tâches d'exécution, dans le cas d'un instrument financier consistant uniquement en prêts ou garanties [conformément à l'article 38, paragraphe 4, point d), du RPDC]
8. Type d'instrument financier	Gestion directe
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Oui
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme accomplissant directement des tâches d'exécution
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	CADEC
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Avenue de Paris - 20000 Ajaccio
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Garantie

22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Garantie
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
26. Valeur totale des prêts effectivement payés aux bénéficiaires finaux en lien avec les contrats de garantie signés (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en	

place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	1 283,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Structurer le potentiel de recherche développement et innovation (RDI) de la Corse au service de la compétitivité du territoire
-----------------	---

Axe 1 – Structurer le potentiel de RDI de la Corse au service de la compétitivité du territoire

La stratégie soutient l'augmentation des activités de recherche et la diffusion de leurs résultats (Pi01a-OS01) ainsi que l'accroissement des activités d'innovation des entreprises corses dans les domaines de spécialisation intelligente (Pi01b-OS01). L'axe 1 du programme est le 2ème le plus doté de la maquette du PO Corse 2014-2020 (20 M€ soit 19,2% des montants UE du PO). Au 31/12/2018, le taux de programmation est de 87%: 17,35 M€ ont d'ores et déjà été programmés. Les résultats intermédiaires montrent un effet levier indéniable du FEDER sur les dépenses intérieures de R&D, tant sur le volet public que privé.

Des dépenses de R&D publique structurellement faibles....

Si la Corse est la dernière région française en termes de dépenses de R&D (en % du PIB) et témoigne d'un retard important par rapport aux autres territoires français et européens, elle fait preuve d'un soutien constant à l'investissement dans la recherche publique. **Entre 2014 et 2016, l'indicateur de résultat « DIRD Publique / PIB » a oscillé entre 0,2% et 0,3%** en fonction du volume annuel des dépenses intérieures de R&D. La DIRDA représente entre 19 et 27 M€ annuels sur les années 2010 à 2016 en Corse. En 2016, la DIRD publique régionale correspondait à 0,21% du PIB corse. Au regard des tendances récentes et de son ambition mesurée, **la cible 2023 devrait pouvoir être atteinte (0,3% du PIB).**

... mais sur lesquels le FEDER à un effet levier stratégique majeur.

Au 31/12/2018, 7 opérations ont été programmées au titre de l'objectif spécifique : « Augmenter les activités de recherche et la diffusion de leurs résultats dans les domaines de spécialisation régionaux » (Pi01a-OS01), pour un coût total de 13,29 M€.

Ces différents projets ont bénéficié de cofinancements FEDER importants (montant UE moyen de 1,2 M€)

et se révèlent structurants pour le territoire et le soutien à la recherche publique corse. En tranche annuelle, les projets représentent 3,3 M€ d'investissement en coût total, soit environ **15% de la DIRDA régionale annuelle**. Le poids du FEDER dans les dépenses publiques de R&D atteste du rôle stratégique central du FEDER pour le développement de la recherche publique.

La recherche publique apparaît ouverte sur le marché. 20 entreprises ont coopéré avec des organismes de recherche (CO26 - valeur intermédiaire 2018 atteinte). Par ailleurs, la valeur prévisionnelle pour le nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées (CO25 : 33,4) est supérieure à la cible 2023 (20), tout comme le nombre de contrats entreprises / recherche publique soutenus par le programme (valeur prévisionnelle : 19 pour une cible 2023 à 12). Les indicateurs de réalisation mettent en avant un niveau d'avancement cohérent et très encourageant vis-à-vis des cibles envisagées pour 2023.

L'effet levier du FEDER se concrétise à l'échelle « projets », même s'il conviendra d'appréhender plus finement les résultats et effets lors des évaluations d'impact. **De manière spécifique, les projets ont des effets attendus importants pour le territoire**.

A titre d'exemples :

- Le projet Innov' Agrumes, porté par l'INRA de Corse, vise à contribuer au développement d'une agriculture durable sur le territoire en proposant des nouveaux agrumes de qualité à différentes périodes de l'année. A terme, il est attendu que le projet permette d'accroître la gamme d'agrumes proposée en Corse, de responsabiliser collectivement les acteurs sur les choix stratégiques à entreprendre pour le développement de la filière, d'accélérer le transfert vers les agrumiculteurs et de répondre aux attentes des distributeurs et consommateurs autour de fruits de qualité de marque corse ;
- Le projet Smart Village / Smart Paesi à Cozzano (Université de Corse), propose de fournir des outils et solutions technologiques (objets connectés, analyse de données énergétiques, outils de suivi à distance pour les éleveurs porcins) permettant d'agir en faveur d'un développement écologique et durable autour de multiples enjeux : surveillance environnementale, efficacité énergétique, gestion de l'eau et des déchets, développement des usages du numérique. Ce projet devrait contribuer à lutter contre la désertification par le développement de services et d'équipements, de pérenniser les activités économiques locales et de gérer intelligemment les ressources.

Sur la recherche privée, les évolutions d'ensemble de la Corse sont difficiles à appréhender pour des raisons statistiques.

Pour la Pi 1b, l'indicateur DIRD privée n'a pas été renseigné. Les données sont protégées par les règles françaises de secret statistique au vu du faible volume d'entreprises concernées sur le territoire (ce qui engendre leur agrégation avec la Région PACA, ne permettant pas d'individualiser l'information à l'échelle de la Corse). Néanmoins, l'effort de R&D en entreprise demeure éloigné des objectifs UE 2020 (0,2% du PIB régional y était consacré lors de l'élaboration du PO). L'action du FEDER vise à répondre à ce déficit d'innovation dans le secteur privé, les entreprises corses ayant tendance à innover moins que les

entreprises du continent. Celles-ci disposent de performances concernant l'innovation organisationnelle ou marketing relativement proches de la moyenne nationale, mais se montrent moins innovantes dans l'élaboration de produits ou de nouveaux processus de production. Cette capacité inférieure d'innovation au niveau régional s'explique en particulier par une répartition des entreprises peu favorable (taille, secteurs d'activité).

Mais, un effet levier vraisemblablement non-négligeable du FEDER sur la R&D en entreprises

A PIB constant, la cible 2023 du programme correspond à 27 M€ pour la DIRD privée en Corse. Au 31/12/2018, 6 opérations ont été programmées au titre de l'objectif spécifique : « Accroître les activités d'innovation des entreprises corses dans les domaines de spécialisation intelligente » (Pi01b-OS01) pour 15 M€ de coût total (dont environ 58% de FEDER).

Rapporté en tranche annuelle, les projets représentent ainsi 3,75 M€ en coût total, soit approximativement **14% de la DIRD privée**. Le FEDER participe pleinement à la dynamique de la R&D privée corse.

Le financement par le programme d'une typologie de projets diversifiée et d'opérations propices au développement du territoire, mais des résultats encore faibles dans le soutien aux entreprises

Sur la Pi 1b, le programme finance des opérations diversifiées et les initiatives prises en faveur de la R&D au sein du secteur privé. Le FEDER a soutenu notamment :

- 5 nouveaux produits innovants : réalisation d'un démonstrateur type aéronef à très longue autonomie (CT : 0,38 M€) – Atelier de Composites Insulaire (ACI) ; développement d'un tracker métabolique (0,65 M€) – LSEE ; développement d'un système d'identification sans contact basé sur une bague connectée (3,5 M€) – ICARE Technologies ; projet QWANT Music (3,3 M€) ; projet Wireless solutions for haZARD monitoring and mitigation (WIZARD, 2,1 M€) porté par la société insulaire pétrolière.
- La mise en place d'un instrument financier : sélection d'outils financiers pour la dotation d'un fonds d'amorçage dédié aux jeunes pousses à fort contenu innovant et technologique (5 M€). Ce projet vise à permettre à des entrepreneurs développant des projets de start up innovantes de mobiliser des fonds en amont de la création de leur structure ou lors de la première année de vie de l'entreprise. L'aide publique prend la forme d'un apport en fonds propres (prise de participation, obligations convertibles, ...) ou de prêts participatifs à taux bonifiés.

Ces opérations ont permis d'accompagner 7 entreprises du territoire au 31/12/2018 (CO01) et devraient concerner à terme 17 entreprises au regard des dossiers en cours de programmation (dont 10 entreprises pour le projet de fonds d'amorçage pour les « jeunes pousses à fort contenu innovant et technologique »).

Au regard de ces réalisations, la cible 2023 pour l'indicateur C001 (entreprises bénéficiant d'un soutien) semble difficilement atteignable : 2% de la cible 2023 a été réalisée.

Des résultats qui s'expliquent par le choix régional d'un soutien aux instruments financiers et un défaut de calibrage de la cible 2023.

Ces résultats peuvent s'expliquer par un double facteur :

- La priorisation sur des opérations en nombre limité (subventions, prises de participation) mais à fort effet levier sur la DIRDe (C.f point précédent). A ce titre, on notera qu'une récente étude du CGET a mis en évidence que la Corse figurait parmi les 3 régions françaises à avoir le plus fortement investi. Avec Hauts-de-France, elle est la seule à avoir proposé un instrument financier sur l'objectif thématique 1.
- Une erreur méthodologique de calibrage de la cible : la cible de 632 entreprises aidées étant particulièrement élevée en comparaison des autres PO français.

Une contribution « réelle » du programme à la recherche et à l'innovation au sein des entreprises, qui restera à confirmer lors des évaluations d'impacts

De manière spécifique, les projets ont des effets attendus qu'il s'agira de confirmer lors de la réalisation des évaluations d'impacts. En guise d'illustration, le projet QWANT Music doit permettre de créer en ligne une solution unique et complète pour la musique où toutes les parties prenantes de ce secteur culturel pourront trouver des réponses pertinentes à leurs besoins.

Axe prioritaire	2 - Développer la société de l'information et de la communication au service de la cohésion et de l'attractivité du territoire
-----------------	--

Axe 2 : Développer la société de l'information et de la communication au service de la cohésion et de l'attractivité du territoire

Contribution à la stratégie et aux résultats

Sur l'axe 2, la contribution du programme apparaît limitée sur les infrastructures et très forte sur les

usages.

Les crédits FEDER n'ont pas contribué au développement du THD mais ont permis l'amélioration des infrastructures dans les domaines de l'éducation et de la santé.

La contribution du FEDER en faveur de l'augmentation du THD à l'abonné ne peut être mesurée. En effet, si 11 M€ de FEDER étaient initialement ciblés en direction de la construction d'un réseau THD en Corse, le déploiement du réseau sur le territoire a finalement été conçu sans le soutien des fonds européens (mobilisation du Fonds National pour la Société Numérique). Au vu de la dernière évolution du PO validée, les indicateurs de réalisation et résultat prévus dans le PO ne sont plus pertinents et nécessiteraient d'être également revus pour tenir compte de ces évolutions.

L'intervention du FEDER en **faveur des infrastructures numériques** (PI 2a / OS 2.1) a finalement concerné les domaines de l'éducation et de la santé. L'appel à projets « Réseau Très Haut Débit à destination d'un Groupe Fermé d'Utilisateurs », qui cible plus particulièrement la mise en place d'une offre de services Très haut Débit au sein d'une communauté d'utilisateurs dans ces deux domaines, a permis la programmation de 3 projets (2 M€ de FEDER) :

- Réseau Régional Haut Débit des établissements d'enseignement du secondaire (1,28 M€ de FEDER) : il permet d'offrir à la communauté éducative (lycées et collèges) des accès à internet de qualité, et d'optimiser l'accès à l'ENT LEIA. Ce projet contribue ainsi à réduire la fracture sociale et territoriale en matière d'accès au réseau haut débit pour les établissements d'enseignement du secondaire ;
- Ecoles Très Haut Débit (141 K€ de FEDER) : il s'agit de la mise en réseau THD de 7 écoles de la commune de Porto-Vecchio. Outre l'amélioration de la qualité de service, l'action contribue à favoriser l'appropriation des équipements numériques, logiciels et services en ligne par la communauté éducative. A noter également qu'un projet visant la mise en réseaux THD des 32 écoles de la ville d'Ajaccio est également en cours d'instruction ;
- Le renforcement du réseau de santé HD (576,8 K€) qui permet de mutualiser les données médicales des patients de chaque établissement. L'action contribue à de nombreuses améliorations : meilleure coordination des parcours de soins, amélioration de la gestion de l'urgence, développement de la télémédecine, amélioration des vecteurs de communication entre établissements de santé,...

Une forte contribution du FEDER en faveur des « e-services éducatifs » est à consolider sur le volet « médiation numérique ».

Les actions mises en oeuvre concernant le **développement des usages du numérique** (PI 2c / OS 2.2), sont particulièrement nombreuses au sein du PO Corse (56 opérations, soit environ 9% des dossiers programmés sur l'ensemble des PO FEDER-FSE français ayant mobilisé cette priorité). Avec un taux de programmation FEDER de 75% au 31/12/2018, la dynamique de programmation s'avère également supérieure aux moyennes observées dans les autres programmes français (46%). Au regard de cette dynamique, l'avancement prévu au titre du cadre de performance (60 dossiers programmés en 2018 et 100 en 2023) apparaît cohérent.

Les efforts ont été particulièrement orientés autour des e-services dans le domaine de l'enseignement et l'évolution des indicateurs de résultat témoigne de changements d'ores-et-déjà observables sur le territoire. Ainsi, le taux de pénétration des e-services éducatifs a doublé, passant de 25% en 2012 à plus de 52% en 2018. La dynamique actuelle montre que la cible 2023 (95%) devrait être rapidement atteinte.

La contribution du FEDER à ces évolutions est indéniable : les projets financés impactent directement l'indicateur. Un appel à projets ciblé sur les « écoles numériques » a permis de faire émerger la majorité des actions de cette priorité d'investissement. Pour répondre aux carences en matière d'équipements numériques auxquelles les écoles sont confrontées, le FEDER intervient en cofinancement des matériels numériques. La particularité de l'aide vient du fait que la subvention est conditionnée à la définition d'un projet pédagogique. Les effets des actions financées par le FEDER sont ici multiples :

- améliorer la transmission du savoir et les processus d'apprentissage,
- faire émerger de nouvelles pratiques pédagogiques,
- contribuer à effacer les inégalités sociales en permettant à tous les enfants de bénéficier d'un enseignement des nouvelles technologies,
- améliorer les résultats des élèves et lutter contre l'échec scolaire

Le nombre d'utilisateurs uniques actifs sur les plateformes de service e-education (lycées et collèges) progresse sensiblement passant de 5 000 au début du programme à plus de 25 000 actuellement. Les dossiers en stock sont susceptibles de concerner 63 000 utilisateurs. En outre, l'ouverture prochaine des plateformes aux écoles et universités, combinée au développement des infrastructures numériques (Réseau des établissements d'enseignement, ...) laisse penser que la cible 2023 sera aisément atteinte dans les années à venir.

Enfin, d'autres actions tournées vers la création de plateformes de services dans le domaine de la santé ou l'organisation d'ateliers de médiation numérique contribuent également à développer les usages du numérique. Néanmoins, la cible 2023 concernant la fréquentation annuelle de visiteurs au sein des espaces d'animation numérique (150 000) sera difficile à atteindre au regard des valeurs prévisionnelles (59 467 visiteurs). Même si la cible retenue au moment de l'élaboration du programme semble surdimensionnée, des efforts visant à communiquer davantage sur ces espaces permettraient d'améliorer les résultats.

--

Axe prioritaire	3 - Augmenter la compétitivité des entreprises corses
-----------------	---

<p>Axe 3 : Augmenter la compétitivité des entreprises corses</p> <p>Contribution à la stratégie et aux résultats</p> <p>Sur l'axe 3, la contribution du programme aux changements observés apparaît très forte sur le volet création d'entreprises. Elle nécessitera une expertise plus fine dans le cadre des évaluations d'impact sur le volet développement et internationalisation, du fait des limites structurelles du dispositif de suivi.</p> <p>Une dynamique importante en matière de création d'entreprises.</p> <p>La dynamique observée en matière de création d'entreprises est forte ces dernières années, en cohérence avec les tendances observées au niveau national : le nombre moyen de créations d'entreprises sur 6 années glissantes (IR 11) a sensiblement évolué entre 2012 (2 045) et 2018 (3 878 créations) et dépasse largement la cible prévue en 2023 (2 200 créations). Il convient néanmoins de préciser que les données collectées en 2018 comptabilisent les microentreprises. Si l'on considère les données collectées par l'Observatoire Economique Territorial de la Corse (en 2018 – hors années glissantes et hors microentreprises), la cible 2023 est également atteinte (environ 2 756 entreprises).</p> <p>Au 31/12/2018, plus de 200 bénéficiaires (7,5 M€ de FEDER) ont été soutenus à travers cet objectif spécifique « OS 3.1 : Accroître le nombre de créations/ transmissions d'entreprises sur l'île » et 743 si l'on tient compte des dossiers en cours de programmation (soit un niveau supérieur à la cible 2023 : 730).</p> <p>La contribution du programme à ces évolutions a majoritairement concerné la mise en place d'initiatives susceptibles de créer les conditions favorables à la création d'entreprises. On retrouve ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none">• des soutiens financiers adaptés aux profils des porteurs de projets (prêts d'honneur, microcrédits, garanties spécifiques aux entrepreneurs issus de publics en difficulté sur le marché du travail,...) ;• la création de plateformes d'accompagnement (plateforme de travail collaboratif, plateforme visant à prévenir les difficultés des entreprises et les accompagner sur un parcours normé ayant pour objectif leur rebond en améliorant leur compétitivité, ...)• des actions en faveur de l'immobilier d'entreprise : l'aménagement/réhabilitation d'espaces permettant d'accueillir les entreprises (coworking, etc...). Les projets en cours de programmation prévoient la création d'une superficie d'immobilier de 1 236 m² supplémentaires (pour une cible 2023 de 300). <p>En outre, les crédits communautaires contribuent à l'augmentation de l'emploi au sein des entreprises</p>
--

bénéficiaires : les valeurs prévisionnelles de l'indicateur CO08 indiquant la création de 910 emplois directs attendus (soit 70% de la cible 2023).

Ces créations s'inscrivent dans le prolongement des spécificités du tissu productif corse, constitué en majorité de très petites entreprises, de petits agriculteurs et producteurs, d'artisans, de commerçants. La création d'activité constitue un moyen important de s'insérer sur le marché du travail ou de rester dans l'emploi. Aussi, même si les volumes d'activité (chiffres d'affaires) des entreprises corses sont plus réduits que pour les entreprises du continent, les structures insulaires apparaissent plus pérennes : en 2016, 75% d'entre elles sont toujours actives après 3 ans d'existence contre 71% au niveau national.

Des effets du FEDER sur le développement de l'export et de l'emploi à expertiser plus finement.

Concernant l'objectif **d'augmenter la taille des entreprises corses ainsi que leurs exportations** (OS 3.2), la contribution du FEDER s'avère moins aisée à apprécier compte tenu des difficultés de mises à jour des indicateurs de résultat mais surtout des nombreux facteurs exogènes pouvant contribuer à cet objectif.

Les indicateurs de réalisation mettent en exergue un niveau d'avancement cohérent avec les cibles envisagées pour 2023, excepté pour l'indicateur CO08 « augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiaires » qui présente des valeurs faibles (4 ETP pour une cible de 92 en 2023) : ces valeurs sont particulièrement difficiles à apprécier en prévisionnel sur des opérations s'appuyant sur des soutiens indirects (actions collectives). Il est prévu que la question de « l'impact emploi » fasse l'objet d'une analyse fine dans le cadre des évaluations d'impact planifiées par l'autorité de gestion.

Avec plus de 5,7 M€ programmés sur cet OS, les interventions FEDER ont principalement été orientées autour de 2 types d'opérations :

- des outils d'ingénierie financière qui concentrent plus de la moitié des crédits (3 M€) : il s'agit ici de permettre aux TPE et PME de Corse de bénéficier d'un accès facilité au crédit bancaire et ainsi contribuer à leur compétitivité par la réalisation de programmes d'investissement matériel et immatériel. La plus-value du FEDER n'est pas négligeable dans la mesure où l'effet multiplicateur recherché est de 4 (soit pour 1€ de FEDER, 4€ garantis) ;
- des actions collectives en direction des entreprises du territoire, en particulier ciblées sur les entreprises de la filière aéronautique corse : stratégie d'internalisation, développement des compétences et des organisations,.... Les crédits FEDER contribuent ici à l'accroissement de la production des entreprises ainsi que de leurs exportations dans un environnement particulièrement concurrentiel. Au-delà des bénéfices pour l'entreprise et notamment des impacts en matière d'emploi qui devront être précisés (cf. remarque plus haut), les crédits permettent de répondre à un objectif plus stratégique pour la Corse, celui de conforter la structuration d'une filière clé pour le développement économique régional.

Axe prioritaire

4 - Accompagner la transition vers une société à faible teneur en carbone

Axe 4 : Accompagner la transition vers une société à faible teneur en carbone

Contribution à la stratégie et aux résultats

En matière de transition énergétique, l'analyse des indicateurs traduit une situation nuancée : l'ensemble des objectifs intermédiaires de réalisation du programme sont atteints. Mais, du fait des ressources limitées du FEDER au regard des ambitions posées, la contribution aux enjeux globaux reste limitée.

Sur le développement des ENR (Pi 4a), les objectifs sont atteints, mais l'effet levier global paraît limité.

Pour l'indicateur IR14 relatif à la production d'énergie renouvelable toutes actions confondues (tout projet avec ou sans aide), les données remontées dans le cadre du RAMO sont très légèrement différentes de l'indicateur initial : la valeur indiquée correspond uniquement à la production d'énergie électrique et ne prend pas en compte la production d'énergie thermique renouvelable. Sur cet indicateur, la valeur initiale pour 2013 est 743 Gwh (contre 850 Gwh avec l'énergie thermique). On observe une réduction tendancielle de la production hydraulique, compensée en partie par la montée en puissance des autres ENR sur lesquelles intervient le FEDER (éolien, bois, photovoltaïque) Au final, la production varie très fortement d'une année sur l'autre : en 2017, elle s'établit à 596 GWh/an.

En termes de réalisation, l'augmentation des capacités de production d'énergies renouvelables (CO30_FEDER) permet d'atteindre la valeur intermédiaire 2018 à plus de 85%. Les objectifs directs sont donc atteints, mais l'effet levier du programme sur la production totale d'ENR devra être approfondi dans le cadre des évaluations d'impact : en première approche, il apparaît limité (entre 0 et 2% de la production totale d'ENR). Plutôt qu'à un problème d'efficacité (les coûts unitaires sont meilleurs que la moyenne nationale), les premières analyses renvoient plutôt à une question de cohérence entre les objectifs et les moyens mobilisés. Ce point devra être approfondi dans le cadre des évaluations d'impact à venir.

Dans cette perspective, des interrogations émergent sur la capacité d'atteinte de la cible 2023, qui apparaît particulièrement haute comparativement à d'autres programmes français, tenant compte des moyens mobilisés (1,2M€ de FEDER). Ce point est en cours d'analyse par l'autorité de gestion.

La diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre apparaît très en deçà de la cible 2023 (2,5% d'un objectif de 24 000), tant en prévisionnel (658) qu'en réalisé (596).

Au plan qualitatif, les leviers d'intervention mobilisés par le programme sont très diversifiés : rénovation d'un réseau de chaleur urbain, installation de panneaux solaires thermiques, mise en place d'une production hydromaréthermique, remplacement de la chaufferie bois de la cité scolaire du Prunelli-di-Fiumorbo, production d'eau chaude solaire.

En matière d'économie d'énergies le niveau de réalisation est très positif, si on considère les prévisions. L'effet levier devra être analysé plus finement dans le cadre des évaluations d'impact.

Sur la Pi 4c « Réduire la consommation énergétique dans les logements collectifs et bâtiments tertiaires publics », l'indicateur IR15 relatif à la consommation d'énergie finale pour les bâtiments réhabilités énergétiquement toutes actions confondues (valeur de référence 2672 et cible 2023 : 2138) n'a pas été renseigné à ce stade (dossiers non réalisés).

Au regard des indicateurs de réalisation, le programme FEDER contribue favorablement à l'objectif ciblé. Si la prévision se confirme en réalisation, les projets en cours permettront de doubler l'objectif cible 2023 pour l'indicateur de réalisation « diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics » (CO32_FEDER, cible 2023 : 1,2 GWh). En effet, la contribution prévisionnelle s'élève à 2,5 GWh et la contribution réalisée à 0,5 GWh.

A noter cependant que la contribution du FEDER est relativement marginale (0,5% de l'objectif fixé en prévision) au regard des résultats attendus au niveau global. En effet, l'objectif de diminution posé par l'indicateur de résultat s'établit à 534 GWh. Le poids financier limité du FEDER et l'importance de facteurs exogènes devront être pris en compte lors des évaluations d'impact.

Concernant le nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique (CO31_FEDER) au 31/12/2018, 99 ménages bénéficient d'une amélioration. Compte tenu du vivier de projets en cours d'instruction, les perspectives d'atteinte des cibles 2023 (400 ménages) apparaissent très favorables.

Enfin, la cible en matière de diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre (CO34_FEDER) devrait, si le prévisionnel se confirme, être dépassée à échéance 2023 avec 658 Teq CO2 économisées sur un objectif de 500 dont 112 réalisés au 31/12/2018.

Concernant les indicateurs CO32_FEDER (bâtiments publics) et CO34_FEDER (GES), leurs valeurs prévisionnelles reposent principalement sur 2 projets de réhabilitation énergétique de logements : le projet de réhabilitation énergétique de la Caserne Grossetti et la rénovation énergétique de l'Éclairage public de la Commune de San Martino di Lota. Sa valeur réalisée repose sur la Réhabilitation de la Cité de Canale 1 et 2 à Sartène.

Concernant l'indicateur CO31_FEDER (ménages), sa valeur prévisionnelle repose principalement sur 2 projets de réhabilitation énergétique de logements. Leurs valeurs réalisées reposent sur la Réhabilitation de la Cité de Canale 1 et 2 à Sartène et la réhabilitation énergétique du bâtiment "LA CARAVELLE" à Bastia.

Des projets permettant de renforcer l'offre de modes alternatifs au véhicule individuel et son accessibilité.

Sur la Pi 4e « Augmenter l'utilisation des transports collectifs et des modes individuels durables dans les zones urbaines d'Ajaccio et de Bastia », l'indicateur IR - Taux d'utilisation des transports collectifs et doux présente une progression positive. Il affichait une valeur initiale de 12,87% (2013 - source : CTC / INSEE / DREAL Corse) contre 17% en 2019 (Source ENQUÊTE DÉPLACEMENTS – CTC, avril 2019). Cette dernière donnée correspond au taux d'utilisation des transports durables (pied, vélo, transports en commun) pour les mobilités professionnelles. Cette évolution doit néanmoins être relativisée dans la mesure où les méthodologies ne sont pas identiques.

Le programme FEDER contribue favorablement à ces évolutions notamment par l'aménagement d'arrêts ferroviaires périurbains entre Bastia et Casamozza. Au titre de ce projet, 5 des 6 gares ou arrêts aménagés et/ou créés prévus au titre de l'indicateur Rea06_Feder-CO dédié ont déjà été réalisés.

Le FEDER soutient par ailleurs l'aménagement de :

- deux réseaux des pistes cyclables (dans le secteur sud Spassimare - CTC et dans le secteur Citadelle – Aldilonda - Bastia) ;
- d'une voie verte « route des sanguinaires » (CTC, 3 sections).

Axe prioritaire	5 - Préserver et valoriser durablement les atouts environnementaux et culturels du territoire
-----------------	---

Axe 5 : Préserver et valoriser durablement les atouts environnementaux et culturels du territoire

En matière de lutte contre le risque inondation, la contribution du PO FEDER aux changements observés apparaît très significative, y compris à l'échelle régionale.

Pour la Pi 5b « Augmenter la part de la population bénéficiant d'activités de prévention et de gestion des risques naturels (inondation, érosion, amiante) » :

- IR17 : l'objectif de 16% de la population couverte par la mise en œuvre d'une stratégie locale de gestion du risque inondation est déjà dépassé, puisque la commune d'Ajaccio (69 000 habitants soit 20,3% de la population) s'est doté d'un PAPI dès 2011.

Commentaire : la part de la population couverte par la mise en œuvre d'une stratégie locale de gestion du

risque inondation devrait encore augmenter d'ici la fin de la programmation actuelle puisque :

- le Grand Bastia (44 000 habitants soit 13% de la population) prévoit de se lancer sur un PAPI d'intention afin d'être en capacité de programmer des opérations pour la génération 2021-2027 ;
- le Territoire de la Marana (la CdC de Marana-Golo compte 23 200 résidents, soit 7% de la population) conçoit actuellement sa Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGR).
- IR19 : sur un objectif de 100 à horizon 2023, 46 communes (source BRGM et OEC) exposées au risque lié à l'amiante environnementale ont déjà bénéficié d'analyses détaillées et de mesures de prévention ;

Commentaire : parmi les projets FEDER programmés, la cartographie au 1/5000 de la susceptibilité de présence d'amiante dans le milieu naturel sur 26 communes des secteurs de Ponte-Leccia et du centre Cap Corse permettra, une fois réalisée, que 51 communes aient été traitées.

- IR18 : pas d'évolution observée.

Commentaire : pour rappel, l'IR18 visait par ailleurs à ce que 25% du linéaire côtier exposé au risque littoral, soit couvert par une stratégie de gestion intégrée du trait de côte en 2023 (contre 5% en 2013). Si aucune évolution de cet indicateur ne peut être observée à ce stade, notons :

- que le PO FEDER soutient deux projets qui, à terme, devraient contribuer à l'atteinte de ce résultat : les projets « LITTO3D Corse » et « Réseau d'Observation du Littoral de la Corse - Campagnes 2017/2018 » devraient contribuer à l'atteinte de l'indicateur de résultat IR18
- qu'une étude visant à identifier les zones, espaces à risques, zone à enjeux... en matière d'érosion marine est en cours d'élaboration par la Collectivité de Corse sur ces territoires.

La contribution du PO FEDER à l'augmentation de la part de la population bénéficiant d'activités de prévention et de gestion des risques naturels est significative. En effet, sur un objectif de 10 000 à échéance 2023 (2800 en 2013), 2 600 ont déjà bénéficié de mesures de protection contre les inondations.

La plupart des projets programmés au titre de la Pi 5b concernent des travaux hydrauliques de lutte contre le risque inondation et sont, géographiquement, concentrés sur la commune d'Ajaccio. De fait, le PAPI (2013-2018) et les conventions associées ont été signés avant le PO ce qui a permis d'en anticiper la programmation au titre du PO. Ainsi, les projets concernés ont rapidement pu être enclenchés en début de programmation. Cependant, les projets structurants conventionnés au titre du PAPI (convention signée entre la Collectivité de Corse, Ajaccio et la DREAL) étaient portés par Ajaccio. Avec la GEMAPI, les projets relèvent désormais de la CAPA alors même que celle-ci ne dispose ni des financements ni des moyens humains nécessaires. Ce basculement de maîtrise d'ouvrage nécessite une reprise des conventionnements, y compris sur les projets en cours. Surtout, elle nécessite des montages complexes visant à mobiliser et / ou transférer les moyens financiers et d'ingénierie entre ces deux collectivités. Il existe ainsi un point de vigilance sur la programmation des opérations restantes (4 bassins de rétention), nécessaire pour l'atteinte de la cible 2023.

Des cibles qui sont, ou seront très largement dépassées en matière de fréquentation et de réhabilitation de sites touristiques.

Concernant la Pi 6c Augmenter la fréquentation des sites touristiques régionaux par des actions de valorisation du patrimoine naturel et culturel corse, l'indicateur IR21 relatif au "Flux de visiteurs généré sur la période hors-saison" indiquait une valeur de référence de 58% pour un objectif 2023 de 68%. A cet égard, si nous ne disposons pas de la valeur actualisée de l'indicateur de référence, il peut être noté que les nuitées touristiques en hôtellerie sur Juillet-Août représentent 38% du total de l'année en 2018 (1,25 M€ de nuitées). Ainsi, les nuitées « hors-saison » représenteraient 62% des visiteurs.

Le programme FEDER contribue favorablement aux objectifs de désaisonnalisation des activités touristiques :

- sur un objectif final de 8000 personnes (2023), l'augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel et naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien (CO09_FEDER) **est déjà de 10 500 personnes au 31/12/2018**. Selon les prévisions, avec 155 310 personnes, **cet objectif devrait être très largement dépassé à terme**.

Commentaire :

Deux projets représentent 42% de cette fréquentation prévisionnelle.

Il s'agit de :

- la réhabilitation de la Maison Rossi - complexe archéologique d'Aléria (35000) ;
- la réhabilitation de la structure thermale de Baracci (30000).

6 autres projets d'aménagement de sites touristiques (complexe archéologique d'Aléria, site de Capu Laurosu, espace muséal de la Citadelle de Calvi, ...) représentent 69330 personnes supplémentaires, soit 45% de cette fréquentation prévisionnelle.

- sur un objectif final de 9 sites touristiques valorisés et/ou requalifiés (2023), **3 sites ont déjà bénéficié d'une réalisation et 116 devraient, à échéance 2023, en avoir bénéficié**.

Commentaire : il convient de noter que 83 de ces 116 sites seront valorisés et/ou requalifiés dans le cadre de trois projets programmés :

1. Connaissance des monuments patrimoniaux et archéologiques corses par la modélisation 3D (43

- sites)
2. Aménagement de plages Costa Verde (20 sites)
 3. Smart Lama (20 sites)

Axe prioritaire

6 - Renforcer la cohésion sociale

Axe 6 : Renforcer la cohésion sociale

Contribution à la stratégie et aux résultats

L'axe 6 a pour objectifs d'augmenter l'accès des populations fragiles à des services de proximité pour améliorer leur insertion sociale et l'employabilité des publics cibles et d'améliorer le cadre de vie dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les nouveaux quartiers identifiés à enjeux par le territoire régional.

A travers les trois investissements territoriaux intégrés (ITI) sur les agglomérations d'Ajaccio, Bastia et sur les communes de Porto-Vecchio et Bonifacio, c'est une population de 36 901 habitants qui est visée par le FEDER. A ce stade, l'ITI d'Ajaccio est le seul à avoir bénéficié des crédits FEDER, soit une population concernée de 23 000 habitants.

L'orientation donnée au FEDER, concerne, à ce stade, l'insertion sociale des personnes les plus vulnérables et l'amélioration du cadre de vie. Plus précisément, les opérations sont orientées vers :

- L'accès aux services d'intérêt général incluant des initiatives en matière d'accueil socio-éducatif, par le biais notamment de la réhabilitation de deux logements situés dans le quartier St Jean et destinés aux personnes temporairement sans logement. L'objectif de cette opération est de répondre aux besoins de relogement en urgence de personnes isolées mais également de familles et permettre un accompagnement de ces personnes fragilisées, par les services sociaux de la ville d'Ajaccio ;
- La valorisation du cadre de vie, intégrant l'installation d'équipements de loisirs de proximité, tel que le stade Pietralba qui renforce la pratique sportive, notamment des publics des quartiers prioritaires ;
- L'ingénierie de projet destinée à l'élaboration de la stratégie d'intervention qui a été mobilisée par Ajaccio.

Si le nombre d'équipements et de services est en train de progresser, l'axe 6 exclusivement orienté vers les ITI, a rencontré un démarrage difficile. La mise en œuvre des ITI a démarré dès 2015, avec une signature des conventions de délégations en 2016 et des dossiers ont rapidement émergé. Mais, la procédure d'instruction et de sélection retenue initialement, qui déléguait de lourdes compétences aux organismes intermédiaires en matière de réglementation des fonds européens, s'est avérée insuffisamment sécurisée au regard des exigences européennes, amenant à une revue en profondeur des projets, avec des interrogations, qui pour certains projets, ne sont pas encore levées à ce stade.

La fin de l'année 2017 et le premier semestre de l'année 2018 ont été occupés à la clarification des rôles entre les organismes intermédiaires et l'autorité de gestion, à la revue de la procédure afin de sécuriser l'instruction réglementaire. Cette période a également donné lieu à la mise en place de formations spécifiques en direction des OI et à la création d'une cellule d'aide au montage des projets. Parallèlement, la Collectivité de Corse a connu une réorganisation suite à la fusion avec les conseils départementaux qui ont eu des incidences lourdes sur la direction des affaires sociales, qui était en charge de la priorité d'investissement 9b (direction passant de 8 agents à 850, afin de gérer le versement des minimas sociaux, l'accueil d'urgence, l'assistance sociale ... qui relevaient auparavant des conseils départementaux).

Depuis juillet 2018, la Collectivité de Corse a donc pris le parti de transférer la gestion des opérations ITI à la direction des dynamiques territoriales, moins impactée par la fusion des trois collectivités.

Des mesures ont été prises depuis cette date pour relancer la dynamique de l'axe 6 :

- Mobilisation de 4 personnes sur les ITI ;
- Mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour venir en appui sur l'instruction des dossiers ;
- Renforcement de la coordination des ITI ;
- Accompagnement plus poussé du service instructeur dans les phases amont du montage des opérations en lien avec les organismes intermédiaires.

Les mesures entreprises vont bientôt montrer leur efficacité. Outre les onze anciens dossiers qui devraient trouver une issue d'ici la fin de l'année 2019, de nouveaux projets vont émerger :

- Quatre nouveaux dossiers d'équipements sportifs sur le territoire de l'ITI d'Ajaccio seront programmés en juillet prochain et soldés d'ici la fin 2019.
- Sur le territoire de Bastia, un dossier d'équipement d'un complexe sportif est en cours d'instruction et un dossier d'équipement d'un Centre des Sciences dans les quartiers sud est en cours de montage.

- Sur Porto-Vecchio, plusieurs dossiers d'aménagement urbain dans les quartiers prioritaires vont être prochainement déposés. Si ces dossiers étaient bloqués jusqu'à présent en attente du conventionnement ANRU, ils vont prochainement être mis en œuvre en articulation avec les projets de renouvellement urbain.

Le service instructeur se mobilise fortement auprès des porteurs de projets dans le montage des dossiers afin de sécuriser en amont l'éligibilité des projets, ce qui devrait permettre de raccourcir les délais d'instruction. Certains dossiers font l'objet d'un état de réalisation déjà avancé, ce qui pourrait permettre d'envisager leur solde rapidement.

Axe prioritaire	7 - Investir dans la formation tout au long de la vie pour augmenter l'accès à l'emploi
-----------------	---

Axe 7 : Investir dans la formation tout au long de la vie pour augmenter l'accès à l'emploi

Contribution à la stratégie et aux résultats

L'axe 7 du programme opérationnel est composé d'un seul objectif spécifique mais s'articule autour de deux ambitions :

- Elever le niveau de qualification des publics demandeurs d'emploi et des jeunes, les moins qualifiés
- Augmenter l'employabilité des publics les plus éloignés de l'accès et du retour à l'emploi

EVOLUTION DE LA SITUATION DU TERRITOIRE

La situation de l'emploi constitue toujours un enjeu particulier sur l'île, même si des améliorations peuvent être observées : entre le T4 2013 et le T4 2018, le taux de chômage[1] a diminué de 1,3 pts pour s'établir à 9%. Il demeure toutefois toujours sensiblement supérieur à la moyenne nationale (8,5%). De manière plus spécifique, l'emploi des jeunes s'affirme toujours comme un enjeu saillant : 25,8% des 18-25 ans sont au chômage en 2017, près de 4 points au-dessus de la moyenne nationale. Le diagnostic du programme opérationnel pointait une très forte augmentation du chômage des seniors. Cette tendance paraît se stabiliser en 2017 à 6,9%, un niveau proche de la moyenne française (6,4%).

Sur le volet d'accès à tous à l'enseignement, des progrès peuvent être relevés : le taux de participation à l'enseignement des 15-24 ans est en progression de 44,4% en 2013 à 48,2% en 2017 (source Eurostat).

CONTRIBUTION DU PROGRAMME

Le programme a contribué à ses objectifs en soutenant 807 demandeurs d'emplois. Ces résultats ne suffisent pas à atteindre les objectifs de performance sur l'axe, mais ils traduisent une progression importante par rapport à la situation du rapport de mise en œuvre précédent. Les efforts doivent encore être amplifiés pour parvenir à atteindre les cibles 2023.

[1] Données INSEE

Le programme a contribué à ses objectifs en soutenant 1033 demandeurs d'emplois. Ces résultats ne suffisent pas à atteindre les objectifs de performance sur l'axe, mais ils traduisent une progression importante par rapport à la situation du rapport de mise en œuvre précédent. Les efforts doivent encore être amplifiés pour parvenir à atteindre les cibles 2023. La contribution du programme est minorée par le retard pris dans la programmation du dossier du programme régional de formation 2018.

De manière plus spécifique, l'analyse des indicateurs permet de dresser des premiers constats sur l'atteinte des objectifs stratégiques de l'axe.

- Un ciblage confirmé sur les bas niveaux de qualification, puisque 49,5% des 1788 participants relèvent d'un niveau en entrée CITE1 ou CITE2
- Le ciblage prioritaire sur les publics de moins de 25 ans apparaît confirmé dans la programmation puisqu'ils représentent plus de 50% des participants
- Des objectifs en passe d'être atteints sur les demandeurs d'emplois senior. 149 demandeurs d'emplois de plus de 45 ans ont été accompagnés jusqu'alors par le programme opérationnel, soit 8,3% des participants. Ils représentent un volume plutôt stable avec un équilibre dans la distribution femmes / hommes. Au sein de ce public, près d'un participant sur 5 est chômeur de longue durée. Les perspectives d'atteinte de la cible 2023 (180 participants) sont très favorables.

Les indicateurs de résultats permettent par ailleurs de mettre en avant que :

- 31,6% des participants inactifs (234/741) sont engagés dans la recherche d'un emploi au terme de

leur participation (CR01/CO01)

- 27% des participants obtiennent une qualification au terme de leur participant (CR03/grand total)

Axe prioritaire

8 - Assistance technique FEDER

L'axe 8 de l'assistance technique couvre deux objectifs spécifiques :

- OS1 : Assurer une mise en oeuvre efficace du programme dans une logique de simplification des procédures
- OS2 : Renforcer la visibilité du FEDER auprès des bénéficiaires potentiels et du grand public :

Pour assurer ses missions, l'autorité de gestion a programmé 1,759 M€

5 opérations ont été programmées :

- AMO pour la conception du Plan d'évaluation du PO FEDER-FSE 2014-2020
- Campagne de communication et organisation de la journée de lancement pluri fonds des PO 2014-2020
- Cellule d'aide au montage de projets européens
- Frais de fonctionnement de la Direction des Affaires Européennes et Internationales de la Collectivité Territoriale de Corse
- Organisation de l'évènement CITY TRAIL DI L'EUROPA - Journée du 8 mai 2017

Axe prioritaire

9 - Assistance technique FSE

L'assistance technique du FSE n'a pas été mobilisée en 2018, elle le sera notamment pour les évaluations de l'axe 7 du programme.

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

Lutte contre les discriminations : Egalité Hommes/Femmes et égalité des chances

Les femmes représentent 51,6% de la population insulaire et 65,7% des actifs en 2015 (soit près de 5

points de moins qu'à l'échelle nationale, en dépit d'un rattrapage sur les dernières années). L'emploi féminin reste polarisé dans les activités du tertiaire (25,1% des femmes actives sont des employées – ce qui demeure supérieur à la part nationale). En 2015, la part des femmes salariées est la moins élevée de France (47,9%) et la part des femmes dans l'emploi non salarié est également minoritaire (36,6%).

Les actions soutenues par le FSE dans le cadre de l'axe 7 ciblent les femmes de manière transversale. La section 11 précise que « *la stratégie de programmation FEDER-FSE de la Corse prévoit la prise en considération de l'égalité entre les hommes et les femmes dans chaque étape de l'élaboration du programme et doit être appliquée en tant que principe transversal et horizontal* ».

Sur les 12 opérations programmées à travers l'axe 7 FSE, 7 opérations (58,3%) font état d'une contribution jugée « moyenne » au principe d'égalité femmes / hommes. Les femmes représentent 50,4% des bénéficiaires du programme actuel, ce qui traduit la recherche de prise en compte des enjeux de genre dans l'ensemble des opérations, en premier lieu celles associées au plan régional de formation professionnelle.

Près de 70% des opérations FEDER programmées sur le FEDER (102/147), apportent une contribution significative (moyenne à forte) au principe d'égalité femmes / hommes, dans le cadre des axes 1 à 6. Sur les 30 projets FEDER à contribution forte, 13 opérations dépendent de l'axe 2, 8 de l'axe 4 et 6 de l'axe 1. A titre illustratif, le salon du numérique (porté par la CCI de Haute-Corse), a été l'occasion d'organiser un forum afin d'échanger sur les initiatives pouvant permettre de contribuer à féminiser davantage la filière du numérique.

Concernant l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations, la stratégie du PO entend répondre aux défis territoriaux : vieillissement de la population, hétérogénéité de la répartition de la population, précarisation de la population urbaine dans les ZUS, jeunes décrocheurs du système scolaire et faible niveau de qualification des jeunes (section 11). Ainsi, elle s'attache tant aux territoires au sens large qu'à des groupes de populations spécifiques. Elle est prise en compte de manière transversale pour 4 axes sur 7 du PO, en particulier sur les sujets de l'accès au numérique (axe 2), la transition énergétique (axe 4), la cohésion sociale dans les quartiers prioritaires de la ville (axe 6), la formation pour l'amélioration de l'accès à l'emploi (axe 7).

Sur 12 dossiers FSE programmés, 8 opérations témoignent d'une contribution « moyenne », soit 2/3 des projets programmés.

Enfin, plus de 70% des dossiers FEDER programmés (106 sur 147) affichent une contribution significative (moyenne à forte) à cette priorité, dont 42 avec une contribution forte sur l'axe 2 et 12 sur l'axe 4. Les projets de numérisation des écoles et d'ateliers de médiation numérique sont ici particulièrement mis en exergue.

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

Développement Durable

Le principe de développement durable repose sur 3 piliers : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable[1]. Le PO s'efforce de soutenir cette ambition en transversalité avec sa stratégie. Le programme a été conçu à partir des documents de planification locale (PADDUC, SRCAE, ...) et porte l'ambition de répondre aux priorités de l'Agenda Territorial Corse 21.

Dans la section 11 du programme, 4 finalités du développement durable sont mentionnées : la lutte contre le changement climatique, la préservation du patrimoine naturel et culturel, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ainsi que l'instauration d'une dynamique de développement en fonction de modes de production et de consommation responsables. 5 axes prennent spécifiquement en compte ce principe : les axes 1, 4, 5, 6 et 7. Enfin, des ITI ont été envisagés en faveur des pôles urbains du territoire pour répondre aux défis du développement urbain durable (axes 2, 3, 4, 6).

Sur 164 projets programmés, près de 80% contribuent au développement durable, de manière forte (56%-92 projets) ou moyenne (22,5% - 37 projets). En termes financiers, ils concentrent environ 2/3 des montants UE programmés (64%).

Lutte contre le changement climatique :

Sur l'axe 1, 6 dossiers soutiennent la dynamique autour du développement durable (AGRIEX, InnovAgrumes, RUCHES, ...). Cet axe doit tout particulièrement contribuer à l'amélioration de l'efficacité énergétique. L'ensemble de l'axe 4 (20 projets) s'inscrit dans une démarche volontariste de transition vers une société à faible teneur en carbone (20,8% des fonds FEDER programmés). Le FEDER participe à la maîtrise des incidences négatives sur l'environnement. Sur la Pi4a, l'émission de 596,2 tCO₂/an (CO₃₄) a été évité grâce aux projets FEDER. A titre d'exemple, la mise en place d'une production hydromaréthermique dans le *Village Vacances U Livanti* permet d'augmenter la production d'ENR, réduire les consommations d'électricité et les émissions de CO₂. Cette production devrait permettre de couvrir 34% des besoins thermiques du site.

Préservation du patrimoine naturel et culturel :

L'axe 5 s'inscrit dans une démarche de gestion des risques inondation et littoral, en privilégiant les solutions respectant les modes naturels de restauration : 8 dossiers ont été programmés au titre de la prévention des risques pour un montant total UE de 4,2 M€. A titre illustratif, le projet « Risques côtiers – Litto 3D » répond à un impératif de complément d'information sur les phénomènes d'érosion du littoral et de connaissance des aléas côtiers en Corse, au travers de l'acquisition de données laser par avion, susceptible de valoriser les travaux conduits par le ROL (Réseau d'Observation du Littoral de la Corse).

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations :

L'axe 6 contribue à améliorer les conditions socio-économiques et le cadre de vie des populations fragiles (développement urbain). L'articulation entre les enjeux économiques et sociaux est soutenue par le FSE. L'axe 7 vise à augmenter le niveau de qualification des demandeurs d'emploi : 4 dossiers présentent une contribution « moyenne » au développement durable (E2C de Bastia, Expérimentation Territoriale « réduction chômage longue durée »), au travers d'actions de sensibilisation et d'incitation au recours aux transports en commun.

[1] Défini lors du Sommet de la Terre (Rio de Janeiro, 1992)

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
2	124 235,29	0,78%
4	13 190 578,56	57,35%
5	7 942 159,20	44,12%
Total	21 256 973,05	18,38%

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

Les partenaires ont été associés en 2018 à la mise en oeuvre et au suivi du programme dans le cadre de plusieurs dispositifs de gouvernance et d'animation.

-LE DISPOSITIF D'ÉVALUATION A ÉTÉ RENFORCÉ EN 2018

Dans le cadre de l'atteinte du cadre de performance des programmes européens et de la préparation des futurs programmes 2021-2027, la CdC a souhaité en 2018 renforcer son dispositif d'évaluation par la mise en place d'un groupe de travail pluri-fonds dont la principale mission est de s'assurer de la fiabilité des indicateurs et de la conduite des évaluations.

Ce groupe de travail a été constitué dès le 1er trimestre 2018 et a pour but, en sus de la coordination des

travaux d'évaluation, d'apporter une expertise réglementaire aux acteurs de la mise en œuvre des programmes européens.

Grâce à cette instance, la CdC est en mesure d'accompagner les services instructeurs dans la collecte et la fiabilisation des données utiles à la réalisation d'évaluations sur les effets et l'impact des fonds européens en Corse.

In fine, le groupe de travail évaluation, suivi et performance des programmes européens a permis de conduire pendant tout le second semestre 2018 une vague de modifications des programmes afin que ceux-ci répondent encore mieux aux attentes des Corses, correspondent plus aux réalités socio-économiques, et afin d'en améliorer leur performance. Ces modifications ont toutes été acceptées par la Commission européenne en fin d'année, et validés au Comité de suivi de mi-novembre.

- LE COMITE DE SUIVI

Le Comité de suivi pluri-fonds dans son organisation actuelle a été renouvelé avec un temps d'échange consacré à l'état d'avancement des programmes et un temps consacré à la valorisation des réalisations concrètes sur le territoire en s'appuyant sur l'écosystème d'acteurs existant (bénéficiaires, relais, etc.), afin de :

- Faire davantage connaître les fonds européens / améliorer leur notoriété. Il s'agit d'illustrer concrètement la mise en œuvre des programmes européens en montrant des exemples de projets financés par les 3 fonds dans des thématiques variées, touchant le quotidien des citoyens.
- Contribuer à accroître l'opinion positive des Corses envers les fonds européens, en leur associant une image qui aille à l'encontre de celle de complexité et de distance qui leur est associée.

-LA POLITIQUE DE COMMUNICATION RENOUVELEE EN 2018

Une nouvelle stratégie de communication des programmes européens à destination du grand public a été présentée au Comité de suivi du mois de novembre 2018 afin de faire la démonstration que la Corse a la capacité de réaliser des projets sur financements européens.

Plusieurs actions ont été engagées en 2018 :

-Le portail internet www.europa.corsica

51 articles ont été publiés sur le portail concernant à la fois l'actualité européenne et des appels à projet relatifs à l'ensemble des programmes européens pour la Corse.

L'ensemble de ces articles a généré un flux de 210 625 vues.

Parmi tous ces articles, celui qui a été le plus consulté est celui relatif au programme du Joli mois de l'Europe, qui totalise à lui seul 1 032 vues.

-Le Joli mois de l'Europe

La CdC est le pivot de l'organisation du Joli mois de l'Europe en Corse (JME). Elle a organisé le Joli mois de l'Europe du 1er au 31 Mai 2018.

Le JME vise à valoriser auprès du grand public l'action de l'Europe à travers des réalisations et des projets européens.

L'ensemble des manifestations a accueilli 665 participants.

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

La version 2 du Plan d'évaluation a été validée le 16 Novembre 2018 lors du Comité de suivi des fonds européens. Les modifications de cette deuxième version portent sur :

- la modification de la rubrique 4.2 avec intégration du groupe de travail suivi-évaluation-performance plurifonds instauré par l'Autorité de gestion et composé de l'ensemble des services instructeurs

- La modification de la rubrique 7.2 relative aux évaluations prévues au titre du PO FEDER-FSE Corse 2014-2020. En effet, dans un souci de simplification il est proposé de fusionner certaines des évaluations prévues par axe car dans le plan d'évaluation initial, ces dernières étaient prévues par priorité d'investissements. Une modification sur le calendrier a aussi été opérée.

Pour mémoire, le calendrier du plan d'évaluation :

- conformément au plan d'évaluation, les premières évaluations d'impacts seront lancées durant le second semestre 2019 (Axe 2 ; Axe 3 ; Axe SPI6c)

- un diagnostic territorial sera conduit à partir de septembre 2019.

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

Une nouvelle stratégie de communication des programmes européens à destination du grand public a été présentée au Comité de suivi du mois de novembre 2018 afin de faire la démonstration que la Corse a la capacité de réaliser des projets sur financements européens.

Ainsi, plusieurs actions ont été engagées en 2018 afin de rendre plus lisible l'action des fonds européens sur le territoire :

Le portail internet www.europa.corsica : 51 articles ont été publiés sur le portail concernant à la fois l'actualité européenne et des appels à projets relatifs à l'ensemble des programmes européens pour la Corse.

L'ensemble des articles a généré un flux de 210 625 vues.

Le Joli mois de l'Europe

La Collectivité de Corse est le pivot de l'organisation du Joli mois de l'Europe en Corse (JME). Elle a organisé le Joli mois de l'Europe du 1er au 31 Mai 2018.

Le JME vise à valoriser auprès du grand public et des professionnels l'action de l'Europe à travers des réalisations et des projets européens.

Cette action de communication met en valeur l'intervention européenne en Corse au travers des projets concrets.

Les cinq manifestations labellisées ont bénéficié d'une campagne de communication locale dans la presse papier et numérique qui a permis d'en faire la promotion. L'ensemble des manifestations a accueilli 665 participants.

Grace au JME, la Collectivité de Corse renforce son image et son rôle en tant qu'acteur principal de l'Europe en Corse. En effet, la concentration des efforts de communication pendant le mois de mai permet de renforcer la visibilité des actions et la mise en valeur des porteurs de projets du territoire.

Le Comité de suivi

Les 14,15 et 16 novembre dernier, la Direction des Affaires Européennes a organisé le Comité de suivi des fonds européens avec un temps d'échange consacré à la présentation de projets concrets ayant bénéficié de fonds européens. L'objectif est de faire davantage connaître les fonds européens et leur impact sur le territoire.

Les travaux de réalisation d'un guide à destination des porteurs de projets ont été entrepris. Ce guide a été conçu dans l'optique de venir en appui aux porteurs de projet sollicitant une subvention FEDER ou FSE auprès de la région corse.

Bien qu'une étape de relecture finale ait débuté, ce guide n'est à ce jour pas encore disponible en ligne pour les potentiels bénéficiaires et les porteurs de projets.

Le COPIL COM. La Direction des affaires européennes a participé au COPIL COM organisé par la Direction de la communication de la CdC. L'objectif est de faire un point sur les actions de communication menées dans le domaine des fonds européens et d'identifier les besoins en matière de communication.

Le Rapport égalité Femmes/Hommes : La Direction des Affaires Européennes a réalisé un rapport sur l'égalité F/H au sein de l'ancienne CTC ainsi que des deux anciens départements présenté devant l'Assemblée de Corse. La communication de la Direction des Affaires Européennes a été impliquée dans

la recherche de certaines statistiques concernant la Corse, ainsi que dans la mise en page du rapport final.

Le Résumé citoyen : Ce résumé a pour but de présenter aux citoyens les grandes opérations menées durant l'année 2018. Après un état des lieux par axe prioritaire de l'avancement du programme FEDER-FSE, le résumé propose aussi une description de projets remarquables de l'année.

Le plan de communication 2018 : le plan annuel pour la communication européenne 2018 a été présenté et validé au Comité de suivi du 21 novembre 2017. Cinq manifestations ont été organisées pendant le Joli mois de l'Europe réunissant près de 600 participants. cf. bilan du plan 2018 intégré dans le plan 2019.

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

La Direction des affaires européennes va mettre en place un plan de formation interne pour la gestion des fonds européens visant à renforcer les capacités des autorités et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les fonds. En effet, courant 2019, un plan de formation-actions, c'est-à-dire thématique et par groupes de niveau, va être proposé aux agents de la direction, aux services instructeurs ainsi qu'aux organismes intermédiaires ITI et GAL. Ces formations permettront la sécurisation du circuit d'instruction et de certification des opérations relevant du programme.

Ce programme de formation va être mis en œuvre au moyen d'un marché de formation spécifique « fonds européens » conclu par la CdC. Il s'agit d'un accord-cadre qui s'exécute sous la forme de bons de commande, avec un montant maximum de 120 000 € HT. La durée de cet accord-cadre sera de 24 mois.

Les premières formations seront réalisées dès le second semestre 2019.

Il s'agira de formations-actions à effectifs variable allant de 1 à 15 personnes maximum, par groupes de niveaux.

Les modules pédagogiques prévus sont un socle technique destiné à assurer l'instruction de dossiers FEDER-FSE (et FEADER) et des modules « expert » sur une thématique donnée selon les domaines de compétences des stagiaires.

Les formations se feront sur la base d'études de cas pratiques issus des dossiers reçus par le service instructeur afin d'assurer une formation « sur-mesure ».

Les thématiques identifiées sont notamment :

- les règles d'éligibilité des dépenses ;
- l'instruction des dossiers de demande d'aide et le contrôle de service fait ;
- les options de coûts simplifiés ;

- les projets collaboratifs ;
- les projets générateurs de recettes ;
- les régimes d'aides d'Etat ;
- les Services d'Intérêt Economique Général (SIEG) ;
- les instruments financiers ;
- l'évaluation.
- la mise en œuvre du règlement Omnibus ;

Par ailleurs, d'autres thématiques pourront être identifiées ultérieurement.

Les destinataires des formations seront les services de la CdC, les agences et offices de la CdC en leur qualité de service instructeur.

Certaines formations pourront être dupliquées en plusieurs sessions afin de s'adapter aux besoins des publics visés.

L'autorité de gestion procédera à la constitution des groupes de niveau. Les premières formations porteront prioritairement sur les règles d'éligibilité des dépenses et l'instruction des dossiers de demande d'aide et le contrôle de service fait.

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

L'autorité de gestion propose d'évaluer l'innovation dans le cadre des évaluations d'impacts conduites au titre du FSE et conformément au plan d'évaluation du programme.

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

Besoins des populations et zones plus touchées

Le taux de pauvreté corse est le plus élevé du territoire métropolitain (19,8%, 2015). Face à ce constat, La lutte contre la pauvreté, les discriminations et les situations d'exclusion sociale ont été érigées en tant que priorités de la stratégie du programme. La section 5 du PO identifie plusieurs publics nécessitant une action renforcée : les chômeurs de catégorie A, les jeunes, les ménages étrangers, les familles monoparentales, ... Le programme déploie son action sur les pôles urbains d'Ajaccio et de Bastia en proie à une surreprésentation de la précarité et les zones rurales faisant face à un déficit de services et d'équipements.

L'ambition du PO est de pouvoir répondre à ces besoins de manière transversale à travers ses axes 2, 4, 5 et de manière plus ciblée dans le cadre des axes 6 et 7. En parallèle, 3 ITI ont été mis en œuvre sur le périmètre des zones urbaines les plus peuplées, concentrant les difficultés socio-économiques.

L'ensemble des 12 opérations soutenues par le FSE participe à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (coût total : 12 M€). Ces opérations concernent le soutien à l'E2C de Bastia, le PRFP, un dispositif insertionnel et qualifiant, l'expérimentation territoriale "réduction chômage longue durée", ainsi que des prestations de formation professionnelle (demandeurs d'emplois, détenus).

Par rapport aux cibles identifiées (section 5), plusieurs actions et résultats du programme peuvent être rattachés au 31/12/2018 :

- Chômeurs : Près de 6 participants sur 10 aux opérations de l'axe 7 sont chômeurs. Par ailleurs, un instrument financier pour la création d'un fonds de microcrédit a été mis en place sur l'axe 3 (coût total : 3,75 M€) afin de soutenir les entrepreneurs développant des projets de création / reprise d'entreprise, issus de publics en difficulté sur le marché du travail ou aux situations économiques précaires.
- Les jeunes : Ils sont particulièrement touchés par les phénomènes de discrimination et le risque de pauvreté. 26,8% des ménages de moins de 30 ans sont en-dessous du seuil de pauvreté en Corse en 2015. L'action du FSE contribue au renforcement de la prise en charge des jeunes soumis à des difficultés d'insertion. En effet, les jeunes de moins de 25 ans représentent plus d'un participant sur 2 des bénéficiaires du FSE. Le cofinancement de l'E2C de Bastia entre 2015 et 2018 (0,82 M€ FSE / coût total : 2,37 M€) est particulièrement représentatif, ayant accueilli et formé 304 jeunes

de moins de 25 ans.

Enfin, les zones rurales bénéficient d'un soutien particulier du PO, l'espace rural couvrant 80% du territoire et concernant 97% des communes corses. Face à cette situation, le FEDER a par exemple soutenu sur l'axe 1 le projet de Smart Village / Smart Paesi (1 M€ FEDER) à Cozzano.

Ce projet, porté par l'Université de Corse, développe des solutions technologiques, visant à lutter contre la désertification par le développement de services et d'équipements, pérenniser les activités économiques et gérer intelligemment les ressources.

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Contribution aux objectifs Europe 2020

La stratégie UE 2020 est une stratégie de coordination des politiques économiques au sein de l'Union européenne sur une période de dix ans (adoptée le 17 juin 2010 par les Etats membres).

Axée sur les investissements dans la recherche et l'innovation, la croissance verte ou encore l'éducation et l'emploi, elle identifie 5 objectifs quantifiés à l'échelle de l'Union européenne et entend créer une nouvelle forme de « gouvernance économique » pour mieux piloter la réalisation de ceux-ci. Ces objectifs sont ensuite divisés en initiatives phares détaillant leur modalité d'opérationnalisation. Ils sont ensuite articulés avec des objectifs nationaux découlant des ambitions fixées au niveau européen.

Emploi

La Corse présente un taux d'emploi de la population âgée de 20 ans à 64 ans de 71,2 %[1], soit un taux équivalent au taux national. Même si l'atteinte de l'objectif de l'indicateur clé UE 2020 (taux d'emploi de 75% des 20-64 ans) n'est pas encore atteint, **la situation de la Corse montre des signes favorables pour se rapprocher de ce taux d'ici 2020**. Ce taux a, en effet, connu une progression, puisqu'il atteignait 63,7 % en 2013 au moment de l'élaboration du PO.

Les actions déployées à travers le PO Corse contribuent au développement de l'emploi sur les territoires.

A travers le FEDER, l'axe 1 concernant la structuration du potentiel de RDI au service de la compétitivité du territoire déploie un instrument financier permettant à des entrepreneurs de développer des start-up innovantes favorisant la création d'emplois tant pour les entrepreneurs, que pour des salariés. 17 entreprises pourraient ainsi être accompagnées sur la durée du programme. L'axe 3 visant l'augmentation de la compétitivité des entreprises corses pourrait également avoir un impact conséquent sur l'emploi, puisqu'à travers les opérations programmées, la création de 910 emplois directs pourrait être attendue. Cette donnée pourrait néanmoins faire l'objet d'une expertise plus poussée, dans le cadre d'une future évaluation d'impact.

Enfin, **l'orientation du FSE vers des formations pré-qualifiantes, qualifiantes et sur des actions de qualifications aux métiers** permettent de répondre aux besoins des secteurs socles de la Corse et à aider les personnes les moins qualifiées à acquérir les compétences pour se réinsérer à terme sur le marché du travail. 1046 demandeurs d'emplois et 648 publics inactifs ont ainsi été soutenus par le FSE.

Recherche et Développement

La part du PIB consacré aux dépenses intérieures de recherche et développement publiques et privées (DIRD) n'est pas connu pour la Corse, les données de la DIRD Entreprises étant protégées par les règles françaises du secret statistique au vu du faible volume d'entreprises concernées sur le territoire. En 2010, les données existantes avaient permis d'établir le montant de la DIRD privée à 22,5 M€.

L'effort de R&D tant en entreprises qu'au niveau des administrations demeure éloigné de l'Objectif de la stratégie Europe 2020, fixé à 3 %, la DIRD Administrations ne représentant que 0,21 % du PIB.

La Corse est la dernière région française en termes de dépenses R&D (en % du PIB) et témoigne d'un retard important par rapport aux autres territoires. Elle fait cependant preuve d'un soutien constant à l'investissement dans la recherche publique avec une oscillation entre 0,2 % et 0,3 %^[2] sur la période 2014-2016. La DIRDA représente entre 19 et 27 M€ annuels sur les années 2010 à 2016 en Corse. Les effectifs de R&D des administrations s'établissent entre 278 en 2014 et 272 en 2016.

Le montant FEDER investi dans les projets de recherche atteste du rôle stratégique central du FEDER pour le développement de la recherche publique. En tranche annuelle les investissements soutenus par le FEDER s'élèvent à 3,3 M€ en coût total, soit environ 15 % de la DIRDA régionale annuelle.

De même, le FEDER participe pleinement à la dynamique de la R&D privée corse, puisqu'il contribue à 3,75 M€, soit 14 % de la cible que la Collectivité de Corse s'est fixée en 2023 pour la DIRD privée, soit 27 M€.

Changement climatique et Energie

L'atteinte des cibles du Paquet Energie-Climat, reste à ce stade un réel enjeu, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle de la Corse.

Part des ENR dans la consommation : Le SRCAE de Corse montrait par la mise en perspective des potentiels de développement des énergies renouvelables avec les scénarios de progression des consommations énergétiques, qu'à l'horizon 2020, la part des énergies renouvelables dans les consommations d'énergie finale en Corse pourrait atteindre 20 %. La programmation pluriannuelle de l'Energie de Corse (PPE) établit cet objectif à 22 % en 2023, avec une augmentation, par rapport à l'existant en 2015, de la capacité de production d'électricité par des sources EnR garanties de 47 MW, un accroissement de 44MW de la production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables intermittentes et une progression des énergies renouvelables thermiques.

En 2014, la part d'énergie renouvelable dans la consommation finale s'élevait à 15 %. Une donnée plus récente n'a pu être identifiée en Corse. Entre 2005 et 2015, la capacité de production d'énergie renouvelable a connu un gain de 182 MW, soit 18,2 MW en moyenne par an. L'évolution a été principalement marquée pour le photovoltaïque (+ 102 MW), l'éolien (+18 MW), le biogaz (+ 1,7MW) et la mini-hydraulique (+ 5MW). Cette évolution se poursuit actuellement

La programmation du FEDER met en avant une capacité de production d'énergie renouvelable de l'ordre de 3,9 MW, dont l'essentiel émane du réseau de chaleur de la Ville de Corte, même si les leviers

d'intervention sont très diversifiés (installation de panneaux solaires thermiques, mise en place d'une production hydromaréthermique, chaufferies bois, production d'eau chaude solaire).

La contribution du FEDER au déploiement de la capacité de production est réelle, mais elle reste néanmoins modérée, au regard de l'évolution annuelle nécessaire de la capacité de production du parc EnR pour atteindre les objectifs visés.

Gain en efficacité énergétique : La cible retenue dans le scénario régional du SRCAE est une diminution de la consommation d'énergie de l'ordre de 22 % en 2020 par rapport à 2008. La programmation pluriannuelle de l'Énergie de Corse a revu cet objectif en l'établissant notamment à + 200 % sur les gains d'efficacité énergétique dans les bâtiments par rapport à la période 2007-2013, soit 290 GWh/an évités en 2023.

Le PO contribue à la réduction de la consommation d'énergie prioritairement à travers la mobilisation du FEDER dans la réhabilitation énergétique des logements sociaux et dans les bâtiments tertiaires, sa contribution ne peut cependant pas être identifiée, faute d'indicateur mesurant la consommation d'énergie finale des logements. En matière de rénovation énergétique des bâtiments tertiaires, la contribution prévisionnelle au regard des dossiers programmés s'élève à 2,5 GWh.

Réduction Emissions de GES par rapport à 1990 : Le SRCAE de Corse prévoit une diminution de 47 % des émissions de gaz à effet de serre (GES), en 2020. Les données d'émissions de GES ne sont pas connues à ce stade.

Le PO contribue à réduire les émissions de gaz à effets de serre, tant du fait de son intervention en matière de production d'énergie renouvelable que d'efficacité énergétique. Néanmoins, cette contribution estimée à une réduction de près de 708 teq CO₂ au regard de la programmation réalisée, reste limitée par rapport à l'objectif global.

Education

Avec un taux de décrochage scolaire de 12,7 % en 2015, la Corse reste en deçà de l'objectif de la stratégie Europe 2020 en matière de décrochage scolaire qui ne devrait pas excéder 9,5 %. Son taux se situait 3 points au-dessus de la moyenne nationale. Même si elle affiche une légère progression par rapport à 2011 (taux de 15,7%), la propension de jeunes en décrochage scolaire reste une préoccupation importante en Corse.

Les causes du décrochage sont variées et multiples. Outre les trajectoires de vie et les difficultés de vie familiale, les causes structurelles comme le contexte économique, social ou culturel ou une mauvaise orientation peuvent faire basculer un jeune.

Le FSE du programme régional de Corse a été orienté prioritairement vers les publics sans qualification. Il s'est fixé pour objectifs d'élever le niveau de qualification des publics demandeurs d'emploi et des jeunes, les moins qualifiés et d'augmenter l'employabilité des publics les plus éloignés de l'accès et du retour à l'emploi. En matière éducative, 305 jeunes ont ainsi bénéficié d'un accompagnement dans le cadre des écoles de la seconde chance et 64% d'entre eux disposaient d'un niveau de qualification CITE 0 ou 1.

Sur l'ensemble du territoire, l'académie de Corse est celle dont la part de jeunes de 15-24 ans non diplômés parmi les non scolarisés est la plus élevée, aussi bien en milieu urbain que dans les petites et moyennes communes. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, la Corse affiche **un taux de diplômés de l'enseignement supérieur de 30,6 %^[3] en 2018, soit 13,7 points inférieur au taux de la France**. La faible part des diplômés du supérieur reflète en partie la sous-représentation des cadres sur l'île. Cette catégorie professionnelle est deux fois moins présente que sur le continent. L'objectif de la stratégie UE 2020 en matière de personnes diplômées de l'enseignement supérieur établi à au moins 50 % de la population âgée de 30 à 34 ans, ne pourra être atteint.

Via les résultats obtenus en matière d'accès à la qualification, le programme vise à augmenter la qualification des personnes disposant d'un niveau de diplômes CITE 1 à 8. Toutefois sa vocation première n'est pas de soutenir l'enseignement supérieur, la contribution du PO à cet indicateur reste donc faible.

Pauvreté et exclusion sociale

En France, le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale a diminué de 329 000 en termes cumulés depuis 2008. Comme pour les autres États membres, l'objectif fixé pour 2020 est encore hors de portée. En Corse, **le taux de risque de pauvreté est passé de 20,4 % en 2012 à 19,8 %^[4] en 2018**. Le taux de pauvreté en Corse est par ailleurs bien supérieur au taux national qui était de 13,6 % en 2016 et de 13,3 % en 2018.

Si les familles monoparentales, les jeunes de moins de 30 ans et les personnes âgées sont les plus touchés, le taux de pauvreté est en réalité généralisé : par âge, par composition des revenus ou la taille des ménages.

Le PO régional n'est pas le premier outil pour résorber la pauvreté, plusieurs dispositifs pilotés par la Collectivité de Corse (minimas sociaux) s'avèrent plus appropriés ainsi que le volet inclusion du PO National FSE.

Néanmoins le PO régional peut intervenir à différents niveaux.

- Un des premiers leviers pour lutter contre la pauvreté est **l'accès ou le retour à l'emploi**. Via les actions soutenues en faveur du développement des compétences et des qualifications, le programme permet d'augmenter les chances d'accès à l'emploi.
- D'autres opérations soutenues par le FEDER contribuent à lutter contre les différentes difficultés que rencontrent les personnes en situation de précarité : c'est particulièrement le cas des opérations

visant la **rénovation énergétique des logements collectifs** qui permet de diminuer les coûts énergétiques. A ce stade, 99 ménages bénéficient d'une amélioration énergétique de leur logement et le vivier de projets en cours d'instruction prévoit la rénovation énergétique de 400 logements.

[1] source Base de données Eurostat – Nuts 2

[2] Source : MESRI / Eurostat

[3] Source : Eurostat

[4] Source : Eurostat

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

Cadre de performance

Sur l'axe 1, les données ne permettent pas l'atteinte des objectifs de performance, du fait de la situation de l'indicateur CO01, qui se situe à 3,7% de la valeur intermédiaire attendue, alors que tous les autres objectifs sont atteints. Pour autant, au plan qualitatif, l'autorité de gestion soutient que la mise en œuvre de cet axe est satisfaisante : l'effet levier du programme sur les dépenses de R&D régionales est supérieur à 10%, un niveau bien supérieur à la valeur qui peut être constatée en moyenne sur les programmes français.

Si les résultats chiffrés sont nuancés, c'est parce que l'action du programme a été très fortement concentrée sur un nombre réduit d'entreprises. Cela renvoie à deux facteurs :

- Une orientation stratégique : dans la stratégie initiale 88,7% des entreprises bénéficiaires devaient être touchées au travers d'actions collectives (CO04) ou d'instruments financiers (CO03). A ce stade, les ressources mobilisées sur ce type de projets représentent seulement un tiers de la programmation ; La collectivité de Corse a privilégié un soutien sous forme de subventions, centrées sur un nombre réduit de projets structurants. Si l'impact en termes de nombres d'entreprises touchées est limité, les analyses conduites au titre de la section RAMO 11.1 de l'axe 1 ont mis en évidence la pertinence de cette stratégie dans une optique de stimulation de l'effet levier sur la R&D régionale. Par ailleurs, l'approche retenue s'inscrit en pleine cohérence avec la stratégie de concentration des interventions promue par la Commission européenne, dans le cadre des stratégies de spécialisation intelligente. On notera enfin que, d'après les données CGE issue d'une cartographie des instruments financiers, la Corse fait partie des 3 régions françaises (avec Occitanie et l'Ile de France) à avoir le plus massivement investi -en poids relatif – dans les instruments financiers FEDER.
- Un facteur méthodologique : A montant donné (11M€ de FEDER sur la Pi 1b), la Corse figure parmi les programmes ayant les cibles les plus élevées sur l'OT 1. Une réflexion sur la cohérence méthodologique des cibles a été initiée au sein de l'autorité de gestion.

Axe 2 – Les objectifs de performance sont atteints. Un ajustement des cibles des indicateurs hors cadre de performance semble nécessaire. En effet, les incidences des ajustements de maquette, actées en 2018, n'ont pas été répercutées sur les cibles des indicateurs hors cadre de performance (ex : CO10). L'autorité de gestion proposera des corrections dans le cadre de la révision consécutive à la revue de performance.

Axe 3 – Les objectifs intermédiaires de performance sont atteints sur cet axe, en dépit d'hypothèses de coût unitaire structurellement plus élevées que la moyenne de programmes français. Elles traduisent la dynamique de mise en œuvre très positive sur cet axe.

Axe 4 – les valeurs intermédiaires atteintes sur cette axe répondent aux critères d'attribution de la réserve de performance. Au regard de la situation actuelle et du vivier de projets en cours d'analyse, les

perspectives d'atteinte des cibles 2023 sur les indicateurs CO31 « ménages bénéficiant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique et Rea 6 « gares créées ou réhabilitées » apparaissent très favorables. En revanche une interrogation d'ordre méthodologique a été soulevée sur le réalisme de la cible 2023 de l'indicateur CO30 (14MW), au regard des moyens mobilisés sur cette priorité d'investissement (1,2 millions d'euros de FEDER).

Axe 5 – les valeurs intermédiaires sont atteintes, du fait notamment de la dynamique enregistrée sur les actions de lutte contre les inondations. Les perspectives d'atteinte des cibles 2023 apparaissent très positives, tant sur les indicateurs financiers que de réalisation.

Axe 6 – Les seuils de performance sont atteints sur cet axe. Les valeurs intermédiaires des indicateurs financiers avaient été revues en 2018 pour tenir compte des contraintes spécifiques liées à la procédure ITI ainsi que pour tenir compte des problèmes de définition de l'indicateur spécifique numéro 20. Les progrès réalisés ces derniers mois ont permis d'atteindre les objectifs financier, mais également de réalisation, à l'appui des opérations sélectionnées par les ITI.

Axe 7 – Les seuils de performance ne sont pas atteints sur cet axe. Ce résultat s'explique par un double paramètre :

Complétude des données. Suite aux remarques formulées par la Commission européenne sur le précédent RAMO, d'importants efforts ont été engagés par l'autorité de gestion pour garantir une meilleure complétude et fiabilité des données participants. Ces démarches de rattrapage ont permis d'augmenter le nombre de participants valorisés par rapport au précédent RAMO. Sur le périmètre « hors cadre de performance » ces efforts doivent être prolongés sur les indicateurs en sortie immédiate et à 6 mois.

Facteur méthodologiques. Une réflexion sur la cohérence méthodologique de cibles au regards d'autres PO français et européens va être engagée par l'autorité de gestion, compte tenu de l'importance des cibles relevées par rapport à d'autres programmes opérationnels. En première analyse, la cible traduit un coût unitaire UE par participant chômeur sur le PO Corse (2077€), qui est près de trois fois inférieure à la médiane des 20 PO français ayant activé une cible sur cet indicateur (5 797 €). Ces travaux devront permettre d'identifier le rôle des facteurs de mise en œuvre et des facteurs méthodologiques dans la situation actuelle de l'axe.

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
----------------------	------------------	------------------	------------------	----------------------------	----------	--------------	------------

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: 1, indicateur: 14, catégorie de région: T, année: 2018 (596,00 < 850,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1, indicateur: 11, catégorie de région: T, année: 2018 (19 549,00 > 2 200,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 1, indicateur: 12, catégorie de région: T, année: 2018 (1 166,09 > 1 100,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 1, indicateur: 16, catégorie de région: T, année: 2018 (17,00 > 14,50). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 211,11 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6c, indicateur: 25, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 288,89 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6c, indicateur: 25, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 453,88 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6c, indicateur: CO09, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 941,38 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6c, indicateur: CO09, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 101,78 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 107,50 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO31, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 112,60 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO32, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 125,21 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO03, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 131,60 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 133,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO26, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 133,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO26, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 149,01 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 149,55 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 149,90 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 158,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: 8, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 166,75 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO25, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 166,75 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO25, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 191,71 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 191,71 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 200,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: 24, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 232,29 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO32, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 250,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: 24, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 282,56 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 9b, indicateur: CO37, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 411,86 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, indicateur: 5, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 411,86 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, indicateur: 5, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 131,25 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6c, indicateur: CO09, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 133,33 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO26, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 157,27 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 250,29 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 282,56 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 9b, indicateur: CO37, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 105,16 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 130,55 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.